

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

20

// Rapport d'activité

24

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

SOMMAIRE

ÉDITO

5



La Communauté d'Agglomération
de Marne & Gondoire

9

Fonctionnement & budget

25



Services communs & ressources

29

Aménagement & urbanisme

37



Environnement & cadre de vie

55

Développement économique,
tourisme & numérique

67



Arts & lettres

81

Sécurité, prévention & santé

87



Habitat

Sobre et efficace

Marne et Gondoire est une intercommunalité de réalisation. Nous annonçons ce que nous faisons et nous faisons ce que nous annonçons. Ce rapport d'activité est le reflet des annonces des élus qui sont suivies des réalisations des services.

C'est simple et efficace.

Nous pourrions fanfaronner d'être la 1^{ère} intercommunalité à avoir réalisé sa part du fameux réseau Vélo Île-de-France mais nous ne le faisons pas car la seule chose qui nous intéresse, c'est l'accroissement de l'utilisation des pistes cyclables. Nous aurions pu inaugurer la passerelle reliant Ferrières à Bussy avec un show laser mais nous avons préféré tenir nos engagements en termes de délais. Lors du passage de la tempête Kirk, nous aurions pu aller claironner que les travaux de réouverture du ru Bicheret avaient permis aux riverains de ne pas être inondés. Des exemples, il y en a des dizaines.

Nous sommes sobres dans notre communication car concentrés sur nos projets pour préparer le territoire de Marne et Gondoire aux enjeux de demain. Cette année, les élus ont souhaité que Marne et Gondoire accentue son soutien aux communes via la création d'un fonds de transition pour accompagner les communes dans leurs projets de transition écologique, énergétique, environnementale et hydrique.

Je vous laisse découvrir les réalisations de 2024 au fil de ces pages en vous disant que 2025 sera aussi une année de finalisation de projets lancés en 2024 et de commencement d'autres actions.

Enfin, je vous invite à vous rendre, si cela n'est pas déjà fait, dans le Parc de Rentilly pour observer le travail sur les bassins et parcourir la magnifique exposition au sein du Château.

Bonne lecture et à bientôt sur le terrain.



**Fidèlement,
Jean-Paul MICHEL**

*Président de la Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire*



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE & GONDOIRE

/ Le territoire

/ Les chiffres-clés

/ La population de la communauté d'agglomération

Située dans le nord de la Seine-et-Marne à 25 km à l'est de Paris, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, créée en 2002, représente la troisième agglomération de plus de 50 000 habitants. Elle est pour une large part située sur le secteur III de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Composée à l'origine de 9 communes, Marne et Gondoire s'est étendue au fil des années avec l'intégration de deux nouvelles communes sur le territoire en 2017, à savoir Ferrières-en-Brie et Pontcarré, passant ainsi de 18 à 20 communes et de 95 968 à 108 133 habitants.

LE TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE



Une communauté d'agglomération créée en 2002



3^e agglomération de + de 50 000 habitants en Seine-et-Marne



10 401 hectares



25 km de Paris



CHIFFRES CLÉS



60 ÉLUS



34% D'ESPACES NATURELS & FORESTIERS



13 MÉDIATHÈQUES



6 SALLES DE SPECTACLES



1 CONSERVATOIRE MULTISITE



+ DE 41 000 EMPLOIS PRIVÉS



+ DE 15 700 ENTREPRISES

LA POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



BUSSY-SAINT-GEORGES
26 334



LAGNY-SUR-MARNE
21 433



MONTÉVRAIN
14 847



THORIGNY-SUR-MARNE
10 405



ST-THIBAULT-DES-VIGNES
6 793



CHANTELOUP-EN-BRIE
4 166



POMPONNE
4 149



FERRIÈRES-EN-BRIE
3 887



DAMPMART
3 655



COLLÉGIEN
3 332



PONTCARRÉ
2 149



CONCHES SUR GONDOIRE
1 751



CHALIFERT
1 581



GOUVERNES
1 175



GUERMANTES
1 151



LESCHES
767



BUSSY-SAINT-MARTIN
728



JABLINES
665



JOSSIGNY
639



CARNETIN
457



20 COMMUNES

110 064 HABITANTS



FONCTIONNEMENT & BUDGET

- / Les compétences
- / Les instances
- / Les élus
- / Le budget 2023
- / Les ressources humaines



LES COMPÉTENCES

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire va exercer en lieu et place des communes membres plusieurs compétences obligatoires et optionnelles. Les communes peuvent également lui transférer des compétences facultatives ou dites « d'intérêt communautaire », afin d'élargir son champ d'intervention.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Ces compétences sont obligatoires et strictement définies par la loi. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire exerce ainsi de plein droit, en lieu et place des communes qui la composent, les compétences suivantes :

Aménagement de l'espace communautaire



En 2012, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un **aménagement public** pour faciliter la mise en œuvre des opérations d'aménagement et d'urbanisme du territoire. Cette compétence s'accomplit dans le cadre du **schéma de cohérence territoriale Marne, Brosse et Gondoire (SCoT)**, adopté en février 2013, qui détermine l'organisation de l'espace dans les 15 ans à venir sur l'ensemble du bassin de vie afin de faire face aux enjeux à venir.

Développement économique

Cette compétence vise à **développer l'activité et l'emploi** sur le territoire de Marne et Gondoire. Elle a pour mission la **création, l'intégration, la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques**, mais également le développement des **actions de soutien** à l'activité économique et à l'emploi (*aides à la création d'entreprises, promotion du territoire, accompagnement des créateurs d'entreprise, etc.*).

Équilibre social de l'habitat

La communauté d'agglomération détermine précisément les **besoins actuels** et à venir en **logements** ainsi que **l'offre disponible** sur l'ensemble de son territoire. C'est tout le sens du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** qui a été approuvé en conseil communautaire le 7 décembre 2020 et définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans.

Politique de la ville, prévention & sécurité

Cette compétence obligatoire inclut les **dispositifs contractuels** de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire. Elle inclut également les **dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance**, dont la signature d'un contrat de ville datant de juin 2015, désignant le **quartier d'Orly Parc** comme prioritaire par l'État dans le cadre de la politique de la ville.

Un nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » a été élaboré et signé le 3 avril 2024.

Il est le fruit d'un travail collaboratif et s'inscrit dans la continuité de l'engagement de l'État, la ville de Lagny-sur-Marne, des partenaires et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour le quartier Orly Parc. Ce nouveau contrat a redéfini la géographie prioritaire et révèle les axes à prioriser liés au bilan des actions menées lors du précédent contrat. Un point d'étape sera effectué en 2027.

Accueil des gens du voyage



Parmi les compétences nouvelles ou renforcées résultant de la loi NOTRe de 2015, le bloc des compétences obligatoires inclut « **l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage** ». À ce titre, la communauté d'agglomération gère les aires inscrites dans le **schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage** : une aire d'accueil à Saint-Thibault-des-Vignes (30 places), une seconde à Lagny-sur-Marne (20 places), ainsi que des terrains familiaux locatifs (20 places).

Tourisme



La notion de « **promotion du tourisme** » correspond aux actions de promotion et d'animation locale du territoire et figure depuis le 1^{er} janvier 2017 parmi les compétences obligatoires que les communautés d'agglomération exercent de plein droit en lieu et place des communes membres (loi NOTRe). Sur le territoire, celle-ci a été déléguée à **l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire** dès 2005, comprenant ainsi la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités touristiques du territoire de Marne et Gondoire.

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

L'organisation du service d'élimination des déchets ménagers se fait désormais à l'échelon intercommunal. Cela comprend à la fois la **compétence « collecte »**, à savoir, l'ensemble des services de ramassage de tous les déchets (*vidage des conteneurs d'apport volontaire, ramassage au porte-à-porte, déchetteries*), ainsi que la **compétence « traitement »** (*opérations de tri des recyclables secs et d'élimination des ordures ménagères résiduelles par enfouissement ou incinération*).

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)** fait partie des **compétences obligatoires des EPCI**. La communauté d'agglomération a ainsi en charge : l'aménagement de bassin ou de fraction hydrographique ; l'entretien et l'aménagement de cours d'eau ou plan d'eau ; la défense contre les inondations ; la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Gestion des eaux pluviales urbaines



Marne et Gondoire gère les eaux pluviales urbaines dont le périmètre se limite aux zones urbanisées et à urbaniser figurant au **plan local d'urbanisme des communes (collecte, transport, stockage, régulation, traitement)** et peut se voir confier la gestion des ouvrages dédiés aux eaux pluviales situés sur le domaine public : canalisations, caniveaux, grilles, ouvrages de prétraitement ou régulation, dispositifs d'infiltration, etc. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire élabore également un **zonage d'eaux pluviales ainsi que des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales** pour son territoire.



LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES PRÉVUES PAR LA LOI

Les communautés d'agglomération doivent se saisir d'au moins trois compétences supplémentaires, parmi une liste de compétences possibles prévues par la loi. Ainsi, la communauté d'agglomération a choisi d'exercer les compétences optionnelles suivantes :

Environnement et cadre de vie



Cette compétence a été étendue pour être prise dans sa totalité en 2013. Elle intègre les missions de **protection et mise en valeur de l'environnement, cadre de vie** (*surveillance de la qualité de l'air et du bruit, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, lutte contre la pollution de l'air*).

Eau

La compétence eau a été confiée à Marne et Gondoire lors du conseil communautaire du 12 mai 2014. La communauté d'agglomération est ainsi responsable de l'adduction et de la distribution de l'eau potable sur le territoire, au sein duquel elle exerce pleinement sa compétence pour les communes de Chanteloup-en-Brie, Chalfert, Ferrières-en-Brie, Lesches et Montévrain. Pour les autres communes de l'agglomération, l'eau potable est déléguée au syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP).

Assainissement des eaux usées

Lorsque les communes membres ont décidé en 2005 de convertir Marne et Gondoire en communauté d'agglomération, elles ont choisi de lui déléguer la compétence optionnelle assainissement, à savoir tout ce qui concerne **la collecte, le transport et le traitement des eaux usées**. Les premiers travaux ont débuté en 2006 et plus de **50 millions d'euros** ont depuis été investis dans ce domaine majeur pour le territoire.

France services

France services Marne et Gondoire a pour mission d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Cette compétence, créée par la loi NOTRe le 7 juillet 2015, a été transférée à la communauté d'agglomération en tant que compétence optionnelle le 1^{er} janvier 2017. Afin de renforcer ce service de proximité à la population, la Communauté d'Agglomération de **Marne et Gondoire s'est engagée en 2020 à répondre au label France services**. Ainsi, France Services Marne et Gondoire a été labellisée le 30 janvier 2021. En 2024, la structure a obtenu un avis favorable pour la reconduction du label et ainsi poursuivre sa démarche en direction des administrés du territoire en matière d'accès simplifié aux services publics.



Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire



Depuis 2018, la communauté d'agglomération prend en charge la création et/ou l'**aménagement et l'entretien de voiries d'intérêt communautaire** et gère également tout ce qui concerne les parcs de stationnement d'intérêt communautaire (création, aménagement et gestion).

Action sociale d'intérêt communautaire

En 2017, les communes de Marne et Gondoire ont décidé de mener ensemble un projet pour **renforcer l'accès des habitants aux soins**. Ces actions sont réalisées au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire incluant la coordination des acteurs de la santé, le soutien et la participation aux structures d'exercice collectif reconnues d'intérêt communautaire pour les professionnels de santé ainsi que les actions d'information, de prévention et de formation à vocation communautaire. Cette compétence permet de renforcer **l'attractivité du territoire** pour accueillir de nouveaux professionnels de santé, en les aidant par exemple à trouver des locaux ou en facilitant leurs démarches administratives.

Équipements culturels & sportifs d'intérêt intercommunautaire

La communauté d'agglomération **réalise, aménage, entretient et gère** les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (*le centre aquatique de Marne et Gondoire, la halte fluviale, le Moulin Russon et la Maison de la Nature*), dans le but de créer une **offre culturelle et sportive de qualité** sur le territoire. L'intérêt communautaire permet de choisir ce qui, au sein d'une compétence donnée, relève de la communauté, le reste demeurant de compétence communale.





LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES DÉFINIES LIBREMENT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut exercer des compétences supplémentaires définies librement, c'est-à-dire non imposées par la loi mais que les communes ont décidé de lui transférer :

Enseignement musical

Marne et Gondoire gère l'enseignement musical en tant que compétence facultative depuis 2010. Elle définit, finance et met en œuvre l'ensemble des **actions d'enseignement** dans le cadre du projet d'**établissement musical de l'intercommunalité**, en mettant en avant des actions de sensibilisation à la musique.

Gestion d'événements culturels à rayonnement intercommunal

La communauté d'agglomération tend à favoriser l'**accès à la culture** pour tous les publics, par l'organisation et la gestion d'événements à rayonnement intercommunal, en lien avec les activités du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier ou de la compétence enseignement musical.

Lecture publique



La mutualisation du réseau des bibliothèques et médiathèques en février 2016 a permis non seulement une mutualisation de moyens, mais également de ressources. Les compétences sont mutualisées, la veille professionnelle partagée, les formations communes et de nombreuses animations et actions sont proposées sur l'ensemble du réseau. Cette mutualisation a permis aux habitants de bénéficier d'un catalogue en ligne commun, de la gratuité de l'abonnement et d'une carte d'emprunt unique donnant accès aux 13 sites du territoire.

En octobre 2024, la commune de Pontcarré, jusqu'alors adhérente au service commun de base du réseau de lecture publique, a intégré le service commun étendu qui s'applique maintenant à toutes les médiathèques et bibliothèques du territoire.

La compétence « lecture publique » a ainsi été adoptée par l'intercommunalité avec la gestion du service public assuré par les bibliothèques et la mise en réseau des équipements.

Développement numérique



La compétence « développement numérique » inclut la conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. Fin 2013, la communauté d'agglomération a adhéré au **syndicat mixte Seine-et-Marne numérique** pour développer le **très haut débit**. Depuis 2023, l'ensemble du territoire est couvert.

Espaces naturels et agricoles



Cette compétence comprend la **constitution de réserves foncières pour la préservation des espaces naturels ou agricoles** présentant un intérêt en termes de paysage, de trame verte et bleue, de biodiversité et de cadre de vie, ainsi que l'aménagement, la gestion et l'entretien desdits espaces naturels. L'agglomération œuvre à la valorisation, l'aménagement et la sauvegarde de la « trame bleue » du territoire et notamment de la Marne et de ses affluents sur le territoire communautaire, ainsi que du site classé des vallées de la Brosse et de la Gondoire.

L'intercommunalité conduit également des études et réalise des actions d'animation dans le cadre du PPEANP (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) ou de la trame verte et bleue. Elle met en place une politique de sensibilisation, de protection et d'éducation à l'environnement et à la biodiversité sur le territoire. Enfin, elle préserve, restaure et gère la qualité paysagère des milieux naturels et aquatiques. En ce qui concerne les espaces agricoles, des actions en faveur de l'agriculture sont mises en place sur le territoire, à savoir des études pour le maintien et l'évolution de l'agriculture, l'acquisition de parcelles, la signature de baux, et des partenariats avec d'autres organismes.

Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

L'intercommunalité est en charge de la **création d'aménagements hydrauliques** (zone de rétention, noues, etc.) visant à prévenir ou à réduire les conséquences de phénomènes de ruissellements et de coulées de boues issues de parcelles agricoles exploitées. L'objectif de ces aménagements est de **limiter les risques de dommages aux biens et à la sécurité des personnes, ou d'altération de la fonctionnalité des milieux aquatiques**.

Participation à l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)



En accord avec le syndicat intercommunal d'assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM) qui porte depuis 2019 une étude de préfiguration visant à arrêter un périmètre pour le futur schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, la communauté d'agglomération a complété ses statuts avec la compétence facultative définie par l'item 12 de l'article L 211-7 du Code de l'environnement et intitulée « **Participation à l'élaboration d'un SAGE** ».

Énergies renouvelables et de récupération

Dans le cadre de ses actions en faveur de la transition énergétique du territoire, Marne et Gondoire pilote la réalisation et la mise en œuvre d'un **schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération** (EnR&R). Ce dispositif permet à l'intercommunalité de conseiller, accompagner, aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter des installations de production d'électricité.



LES COMPÉTENCES

Conseil en économie d'énergie

La prise de cette compétence permet à l'intercommunalité de conseiller les acteurs locaux pour réduire leur consommation énergétique via des solutions adaptées, favorisant ainsi la transition écologique.

Réseaux de chaleur ou de froid urbain



Cette compétence concerne l'étude de faisabilité et la création des réseaux de chaleur urbains sur tout le territoire de Marne et Gondoire.

Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai

Afin de permettre la réalisation du schéma directeur des infrastructures de recharges pour les véhicules électriques (SDIRVE) élaboré avec le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM), il a été ajouté aux statuts de l'intercommunalité la compétence facultative pour la **création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai.**

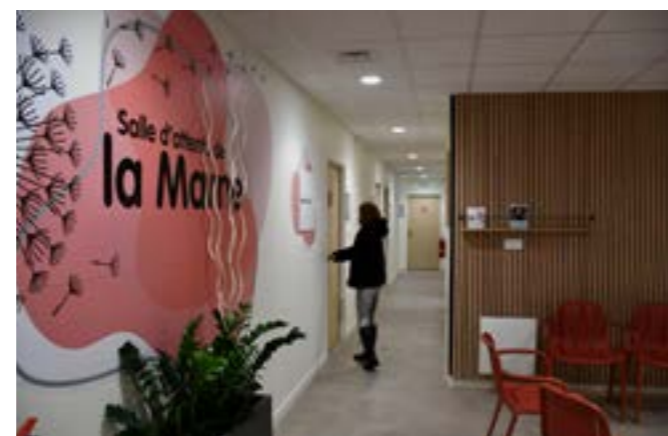
Urbanisme et patrimoine architectural d'intérêt communautaire

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire assure par conventionnement les **missions d'urbanisme avec les communes du territoire.** Dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols et en accord avec les communes, elle œuvre également à protéger et mettre en valeur le **patrimoine architectural** remarquable d'intérêt communautaire.

Services d'incendie et de secours (SDIS et D.E.C.I)

La communauté d'agglomération contribue à la **gestion des services d'incendie et de secours (SDIS)** ainsi qu'à la **défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.)**, à savoir : la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours et la garantie de l'approvisionnement. La communauté d'agglomération assure le **contrôle et l'entretien de plus de 1000 PEI (points d'eau incendie)** ainsi que leur remplacement si nécessaire (*renouvellement de 15 PEI en 2019 remplacés par des bouches incendie*).

Santé



Cette compétence a pour but de **renforcer l'offre médicale et paramédicale** du territoire et mener des **actions de prévention.** Elle permet à l'intercommunalité de créer et gérer des maisons de santé pluridisciplinaires et/ou des pôles médicaux.

Crématoriums et sites cinéraires

Lors du conseil communautaire du 16 octobre 2023, la création, l'extension et la gestion de crématoriums et de sites cinéraires ont été ajoutées aux compétences de Marne et Gondoire.



Mise en accessibilité

Marne et Gondoire crée et met en accessibilité des **points d'arrêt des transports en commun** dans le cadre du Grand Paris des Bus et du développement de l'offre permettant de desservir le territoire.

Sécurité

Dans le cadre du Contrat de Sécurité Intégrée (CSI), quatre polices pluricomunales se sont constituées sur le territoire. Il s'agit pour les communes de mettre à disposition, sur un temps donné, des policiers municipaux pour que des rondes ou des interventions soient réalisées sur une commune ne disposant pas d'agent. Ce dispositif est appelé à s'étendre et vient compléter l'offre existante de la brigade rurale, compétente pour tout ce qui relève du code de l'environnement sur l'ensemble du territoire de Marne et Gondoire.

Sport de haut niveau

L'intercommunalité **octroie des subventions aux clubs situés sur le territoire** de Marne et Gondoire évoluant à haut niveau (au sens ministériel pour le haut niveau individuel et au meilleur niveau national de la discipline pour le haut niveau par équipe).

Subventions aux associations et clubs utilisant un centre aquatique intercommunal

Géré par les communes jusqu'en 2023, l'octroi des subventions aux associations et clubs utilisant un centre aquatique intercommunal est désormais pris en charge par la communauté d'agglomération.

Participation aux actions intercommunales en faveur de l'emploi, dont les missions locales

L'intercommunalité participe aux actions intercommunales en faveur de l'emploi comme par exemple le forum annuel de l'emploi de Bussy-Saint-Georges. Afin d'accompagner plus spécifiquement l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, la communauté d'agglomération participe financièrement aux missions locales bénéficiant aux communes de Marne et Gondoire.

Conduite d'études

L'intercommunalité est en charge de la conduite d'études dans le cadre de la mise en œuvre de politiques contractuelles avec les partenaires (CAF, France Travail, etc.).



© Thomas Umiasowski



LES INSTANCES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est administrée par un conseil communautaire qui intervient en tant que véritable assemblée délibérante.

Il est composé de **60 représentants** issus des vingt communes membres, élus au **suffrage universel** direct lors des élections municipales et **présidé par Monsieur Jean-Paul MICHEL**, élu par ses pairs lors de la séance d'installation le 6 juillet 2020.

Le **nombre de sièges** par commune est établi selon la règle de la représentation proportionnelle, conformément à la loi : le nombre de sièges d'une commune est ainsi fonction de son **nombre d'habitants**.



60 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



10 CONSEILLERS SUPPLÉANTS



5 CONSEILS / **14** BUREAUX
en 2024

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il a pour mission de concevoir, mettre en œuvre et administrer les politiques **décidées par le conseil communautaire**, tout en exerçant une **fonction d'étude, d'avis et de proposition** sur les dossiers qui lui sont soumis. Il arrête ainsi les orientations et les stratégies d'action de la communauté d'agglomération.

Il se réunit régulièrement et bénéficie de délégations clairement identifiées du conseil communautaire. Il est composé d'un président, de vice-présidents, de conseillers délégués et des maires.

Le Président et le bureau ont un **pouvoir de décision délégué par le conseil communautaire**.

BUSSY-SAINT-GEORGES	Yann DUBOSC
BUSSY-SAINT-MARTIN	Patrick GUICHARD
CARNETIN	Pascal LEROY
CHALIFERT	Laurent SIMON
CHANTELOUP-EN-BRIE	Laurent DIREZ
COLLÉGIEN	Marc PINOTEAU
CONCHES SUR GONDOIRE	Martine DAGUERRE
DAMPMART	Laurent DELPECH
FERRIÈRES-EN-BRIE	Mireille MUNCH
GOUVERNES	Nathalie TORTRAT
GUERMANTES	Denis MARCHAND
JABLINES	Jean-Michel BARAT
JOSSIGNY	Patrick MAILLARD
LAGNY-SUR-MARNE	Jean-Paul MICHEL Jacques AUGUSTIN
LESCHES	Christine GIBERT
MONTÉVRAIN	Christian ROBACHE
POMPONNE	Arnaud BRUNET
PONTCARRÉ	Tony SALVAGGIO
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	Christian PLUMARD
THORIGNY-SUR-MARNE	Manuel DA SILVA



Jean-Paul MICHEL
Président, maire de LAGNY-SUR-MARNE

LES ÉLUS



LES MEMBRES DU BUREAU

Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Maire de CARNETIN	Maire de BUSSY-ST-GEORGES	Maire de MONTÉVRAIN	Maire de DAMPMART	Maire de ST-THIBAUT-DES-VIGNES
Mireille MUNCH 1 ^{ère} vice-présidente Finances et personnel	Pascal LEROY 2 ^{ème} vice-président PME-PMI, artisanat et commerce	Yann DUBOSC 3 ^{ème} vice-président Développement économique et ZAE	Christian ROBACHE 4 ^{ème} vice-président SIETREM, qualité de l'air, bruit et mutualisation	Laurent DELPECH 5 ^{ème} vice-président Cycle de l'eau	Christian PLUMARD 6 ^{ème} vice-président
Maire de GOUVERNES	Maire de CHALIFERT	Maire de COLLÉGIEN	Maire de JOSSIGNY	Maire de THORIGNY-SUR-MARNE	Maire de POMPONNE
Nathalie TORTRAT 7 ^{ème} vice-présidente Habitat et du logement	Laurent SIMON 8 ^{ème} vice-président Tourisme	Marc PINOTEAU 9 ^{ème} vice-président Culture	Patrick MAILLARD 10 ^{ème} vice-président Agriculture et bois	Manuel DA SILVA 11 ^{ème} vice-président Politique de la ville et santé	Arnaud BRUNET 12 ^{ème} vice-président Label « Vivre en Marne et Gondoire »
LAGNY-SUR-MARNE	Maire de JABLINES	Maire de CONCHES SUR GONDOIRE	CHANTELOUP-EN-BRIE	Maire de LESCHES	Maire de BUSSY-SAINT-MARTIN
Jacques AUGUSTIN Chargé de l'aménagement	Jean-Michel BARAT Patrimoine bâti	Martine DAGUERRE Concertation et conseil de développement	Laurent DIREZ Déchets sauvages	Christine GIBERT GEMAPI	Patrick GUICHARD Espaces naturels
Maire de GUERMANTES	Maire de PONTCARRÉ				
Denis MARCHAND Sécurité et prévention	Tony SALVAGGIO Réseaux de chaleur				



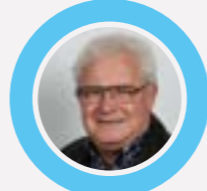

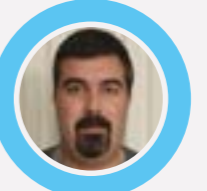

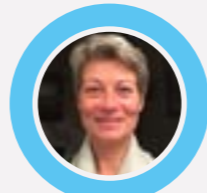

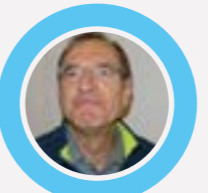
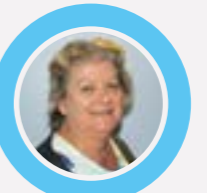
LES CONSEILLERS **TITULAIRES**

 Régine BORIES BUSSY-ST-GEORGES	 Alain CHILEWSKI BUSSY-ST-GEORGES	 Martine DUVERNOIS BUSSY-ST-GEORGES	 Baptiste FABRY BUSSY-ST-GEORGES	 Franck LE MILLOUR WOIRHAYE BUSSY-ST-GEORGES	 Loïc MASSON BUSSY-ST-GEORGES
 Valérie MICHAUX BUSSY-ST-GEORGES	 Marc NOUGAYROL BUSSY-ST-GEORGES	 Nathalie NUTTIN BUSSY-ST-GEORGES	 Amandine ROUJAS BUSSY-ST-GEORGES	 Édouard LEROY BUSSY-ST-GEORGES	 Lavie HAM BUSSY-ST-GEORGES
 Khanh NGUYEN BUSSY-ST-GEORGES	 Bernadette COLIN BUSSY-ST-GEORGES	 Catherine RIBAILLE CHANTELOUP-EN-BRIE	 Joëlle DEVILLARD COLLÉGIEN	 Aude ZAFOUR DAMPART	 Jacques DELPORTE FERRIÈRES-EN-BRIE
 Nadine BREYSSE LAGNY-SUR-MARNE	 Antonio José PINTO DA COSTA OLIVEIRA LAGNY-SUR-MARNE	 Bouchra FENZAR-RIZKI LAGNY-SUR-MARNE	 Patrick JAHIER LAGNY-SUR-MARNE	 Jean-Marc WACHOWIAK LAGNY-SUR-MARNE	 Romain HELFER LAGNY-SUR-MARNE
 Isabelle MOREAU LAGNY-SUR-MARNE	 Emilie NEILZ LAGNY-SUR-MARNE	 Patrick ROULLÉ LAGNY-SUR-MARNE	 Ghyslaine COURET MONTÉVRAIN	 Serge DUJARRIER MONTÉVRAIN	 Sébastien DUPLAN MONTÉVRAIN

LES CONSEILLERS **TITULAIRES**

 Fatna MEKIDICHE MONTÉVRAIN	 Olivier PAJOT MONTÉVRAIN	 Laurence AUDIBERT POMPONNE	 Martine LEFORT ST-THIBAUT-DES-VIGNES	 Claude VERONA ST-THIBAUT-DES-VIGNES	 Natacha GREGOIRE THORIGNY-SUR-MARNE
 Lauren DESPRES THORIGNY-SUR-MARNE	 Thibaud GUILLEMET THORIGNY-SUR-MARNE	 Jean-Paul ZITA THORIGNY-SUR-MARNE			

LES CONSEILLERS **SUPLÉANTS**

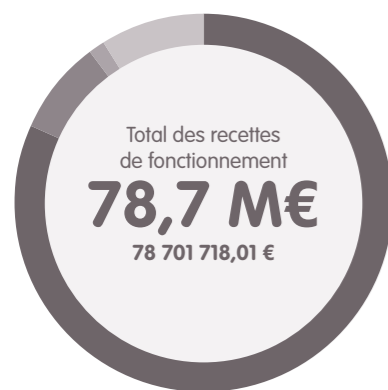
 Alain GALPIN BUSSY-SAINT-MARTIN	 Hervé DENIZO CARNETIN	 Karima SORRENTINO CHALIFERT	 Steve BARROCAL CONCHES SUR GONDOIRE	 Bernard MAINGON GOUVERNES	 Annie VIARD GUERMANTES
 Hélène MERY PREVOTAT JABLINES	 Sylvia CHEVALLIER JOSSIGNY	 Alain KOLOPP LESCHES	 Catherine TOURNUT PONTCARRÉ		



LE BUDGET 2023

Le budget 2023 est présenté par politique publique. L'exercice 2024 n'étant pas clôturé au moment de la rédaction du rapport d'activité, le budget correspondant sera consultable sur la version numérique.

2023 FONCTIONNEMENT



RECETTES

Impôts & taxes 64 320 514,34 €	Produits des services 1 232 750,47 €
Dotation globale de fonctionnement 6 355 391,00 €	Autres participations 6 793 062,20 €



DÉPENSES APRÈS REVERSEMENT DE FISCALITÉ

● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	En euros	%
● Enseignement musical / art plastique	4 780 867,14	14,72%
● Ressources	5 310 130,57	16,35%
● Déplacements	3 114 536,52	9,59%
● Environnement	3 635 306,35	11,19%
● Développement éco	3 553 673,69	10,94%
● Lecture publique	2 007 877,22	6,18%
● SDIS	1 641 815,08	5,06%
● Aménagement et patrimoine	2 316 296,40	7,13%
● Culture	1 419 777,27	4,37%
● Centre aquatique	996 120,57	3,07%
● Eaux pluviales	544 986,60	1,68%
● OTMG	700 466,56	2,16%
● Dette	471 551,64	1,45%
● Habitat et logement	781 216,16	2,41%
● Politique de la ville	510 790,45	1,57%
● Elus	693 144,56	2,13%

LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le budget d'une collectivité territoriale se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, qui reflète les opérations réalisées.

Les ressources financières des établissements publics proviennent en partie des entreprises et des ménages.

LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Les entreprises acquittent :

- La contribution foncière des entreprises (CFE)
- La cotisation sur la valeur ajoutée (CVA) (supprimée en 2023)
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui ne concerne que les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de plus de 460 000 €.

LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

La loi de finances pour 2020 a prévu la suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes pour le bloc communal à partir de 2021. Pour les ménages, la suppression a été plus progressive : ce n'est que depuis 2023 que plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

UNE FISCALITÉ MIXTE : LA TAXE FONCIÈRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire perçoit une partie de la taxe foncière acquittée par les entreprises et les ménages.

2023 INVESTISSEMENTS (AVEC RESTES À RÉALISER)



RECETTES

Autofinancement 15 263 296,15 €	Subventions 2 000 122,86 €
Remboursement de TVA 2 496 937,10 €	Emprunt 3 000 000,00 €



DÉPENSES

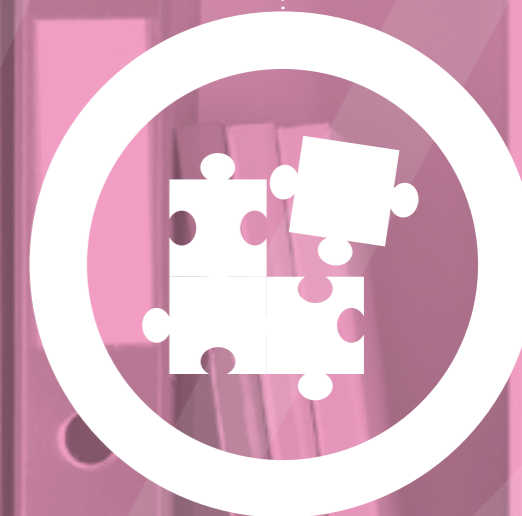
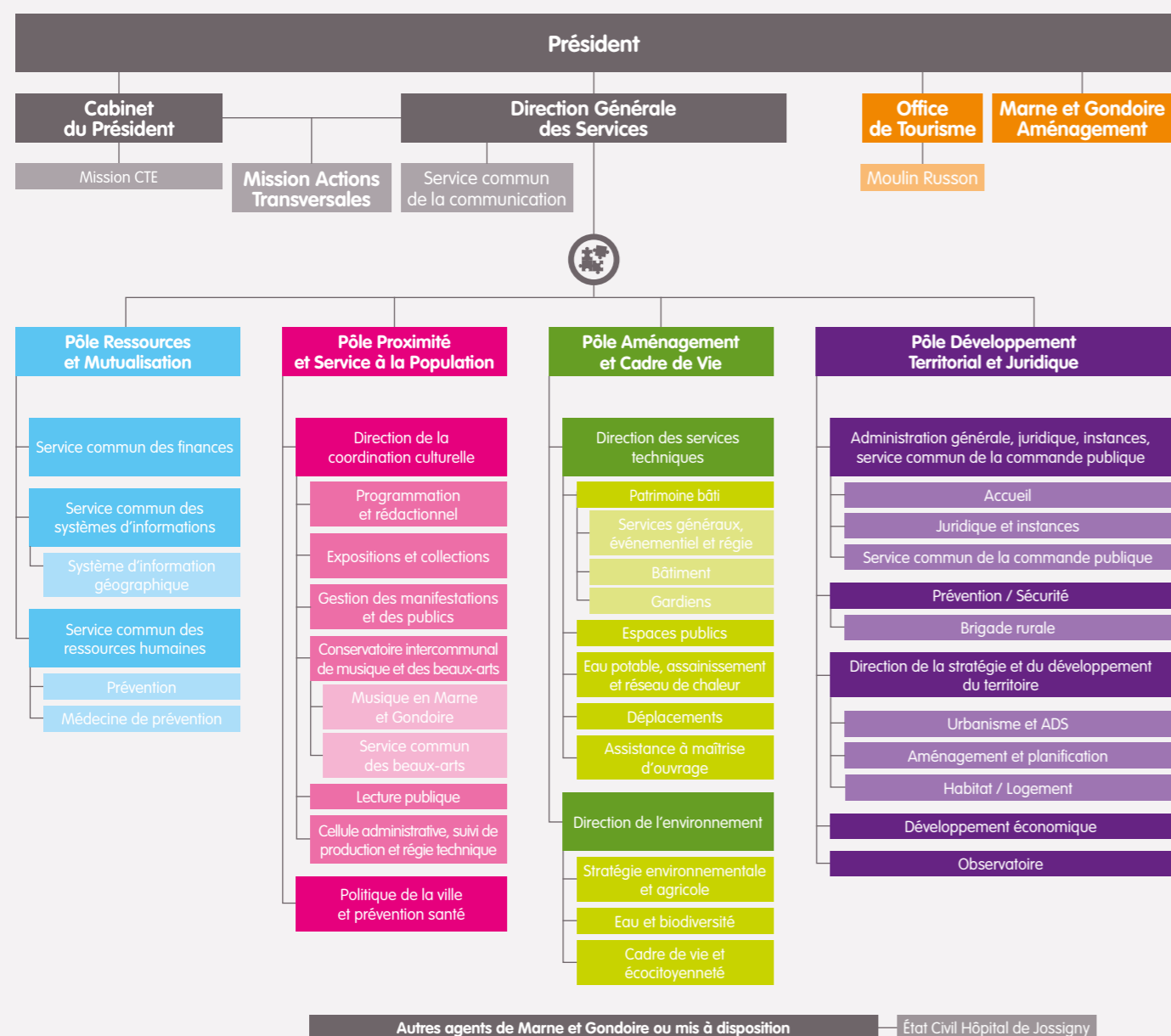
● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	Dépenses	%	Recettes ⁽¹⁾	Net	%
● Valorisation de l'environnement	9,5 M€	31,75%	1,6 M€	7,85 M€	28,88%
● Développement économique	2,0 M€	6,64%	0,13 M€	1,85 M€	6,82%
● Équipements publics	1,7 M€	5,86%	0,09 M€	1,65 M€	6,09%
● Politique des déplacements	9,2 M€	30,83%	0,42 M€	8,76 M€	32,25%
● Aménagement territoire	0,67 M€	2,25%	0,013 M€	0,66 M€	2,42%
● Valorisation patrimoine	5,1 M€	17,18%	0,19 M€	4,92 M€	18,12%
● Habitat	1,63 M€	5,48%	0,16 M€	1,47 M€	5,42%

(1) Subventions



LES RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE MARNE ET GONDOIRE (DÉCEMBRE 2024)



SERVICES COMMUNS & RESSOURCES

- / Droit des sols / Logement
- / Commande publique / Médiathèques
- / Systèmes d'information / Ressources humaines
- / Finances / Communication / Observatoire
- / Système d'information géographique
- / Services techniques

La mutualisation des services constitue un partenariat entre les collectivités et les établissements publics, permettant de mettre en commun, de manière temporaire ou pérenne, des ressources humaines et matérielles.

Avec la création des services communs pour l'administration du droit du sol, le logement, la commande publique, les médiathèques, les systèmes d'information, la communication, les finances et les ressources humaines, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire facilite la vie des communes en les allégeant d'une administration parfois complexe et en leur permettant de se concentrer davantage sur leurs habitants.

LES SERVICES COMMUNS

LE DROIT DES SOLS

En mai 2015, la communauté d'agglomération a créé un **service commun d'instruction** concernant les **autorisations d'urbanisme**.

Elle procède à présent à l'**analyse technique des dossiers**, tandis que les communes restent maîtres des accords à délivrer pour les demandes déposées par leurs habitants. Ce maillon leur permet ainsi de **maîtriser l'ensemble de la chaîne** concernant le droit des sols sur leur territoire.

En plus d'une plus grande **proximité géographique**, ce dispositif présente également l'avantage d'une **meilleure écoute** (*aussi bien pour les maires que pour les pétitionnaires*), ainsi que d'une **procédure plus rapide**, puisque les communes sont en contact direct avec les instructeurs et peuvent échanger de manière plus efficace sur les dossiers. En 2024, près de 1800 dossiers ont été instruits par le service urbanisme / droit des sols.

17 communes de Marne et Gondoire ont adhéré à cette mutualisation :

Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne et Pontcarré.

LE LOGEMENT



Depuis le 1^{er} septembre 2022, le **service commun logement est ouvert aux communes de Lagny-sur-Marne, Gouvernes, Pomponne, Ferrières-en-Brie et Chanteloup-en-Brie**. Il permet de gérer la partie administrative des dossiers de demandes de logements sociaux. La partie sociale reste gérée par les centres communaux d'action sociale (CCAS).

LA COMMANDE PUBLIQUE



Le service commun de la commande publique est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2017.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas de service spécialisé une **facilité de gestion de leurs propres marchés** (*assistance à la définition des besoins, rédaction, procédure et exécution*).

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'enjeu consiste également à parvenir à une véritable politique d'achat fondée sur le développement des groupements de commandes, qui dans certains domaines, permettent de profiter d'un effet volume.

200 marchés publics sont réalisés en moyenne chaque année, toutes collectivités confondues.

Vingt collectivités sont désormais adhérentes :

Bussy-Saint-Martin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Carnetin, le SIVOM de Conches/Guermantes, le CCAS de Lagny-sur-Marne, la société publique locale Marne et Gondoire Aménagement et le SIAM.

LES RESSOURCES HUMAINES

Le **service commun des ressources humaines est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2021**. Il permet d'offrir aux municipalités qui n'ont pas de service spécialisé une facilité de gestion des ressources humaines sur les thèmes suivants : **paie, carrières, prévention des risques et formations collectives**. Ce service commun permet également à toutes les communes de mutualiser des formations et des missions de prévention des risques.

Lagny-sur-Marne a été rejointe par Chalifert et Jablines le 1^{er} janvier 2022 sur l'ensemble des missions.

Depuis janvier 2022, un préventeur des risques intervient sur les problématiques liées à la sécurité au travail de toutes les communes intéressées ainsi que dans la mutualisation des formations sécurité.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

À travers la création d'un **service commun des systèmes d'information**, la communauté d'agglomération entend compléter son offre de services ressources auprès de ses communes.

Au-delà d'une certaine sécurisation technologique dans l'acquisition et le choix des technologies, la gestion des outils numériques ou encore des contrats avec différents prestataires, le service commun se positionne sur un **rôle d'assistance à maîtrise d'œuvre** pour la collectivité, notamment par le moyen d'un groupement de commandes de prestations, mais aussi d'expertise réalisée par la communauté d'agglomération.

Le service commun compte à ce jour 11 entités adhérentes.

LES FINANCES

Au cours du dernier trimestre 2022, le service commun des finances est venu compléter l'offre de services aux communes. Les communes de Chalifert, Jablines et Pontcarré ont souhaité en bénéficier, afin d'être accompagné dans la préparation et dans l'exécution de leurs budgets.

LA COMMUNICATION



La **mutualisation de la communication** est proposée aux communes depuis juin 2018. Ce service commun propose deux types de missions : l'assistance dans la définition des besoins et la conception graphique.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas les ressources humaines ou financières un service spécialisé avec une expertise dans le domaine de la communication.

Plusieurs communes et entités ont signé une **convention d'adhésion au service commun de communication**, à savoir : Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Lesches, Montévrain, Pomponne et Marne et Gondoire Aménagement. En 2022, les villes de Lagny-sur-Marne et Collégien ont, quant à elles, transféré le personnel municipal en charge de ces missions vers le service commun de la communication.

LES SERVICES RESSOURCES

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Intégré au service commun des systèmes d'informations, le SIG est un **outil informatique et d'analyse** qui permet d'acquies, d'organiser, de gérer, de traiter et de restituer des **données géographiques sous forme de plans et cartes**. Il **facilite ainsi la compréhension des phénomènes** : Qui sont les propriétaires sur la zone étudiée ? Comment sont répartis les équipements ? Où positionner le futur projet ? Quelles sont les discontinuités ? Comment les résorber ? Il permet donc de cartographier des données et **synthétiser des problématiques** sans recours excessif aux mots et aux tableaux. Il permet également de structurer les relevés effectués sur le terrain afin de les rendre plus facilement exploitables.

L'OBSERVATOIRE



Depuis septembre 2023, le service Observatoire est à la disposition des agents de Marne et Gondoire, des élus et des communes pour élaborer des études en interne à partir de données obtenues auprès de diverses institutions ou directement des services concernés. Intégré au pôle développement du territoire et juridique, les principales études menées en 2024 ont concerné le développement économique, l'habitat, la planification et la sécurité. En collaboration avec le SIG, les données récoltées peuvent être traitées sous forme de cartographies ou de tableaux de bord.

LES SERVICES TECHNIQUES

La communauté d'agglomération est en charge de **35 sites en gestion directe et 11 sites en convention d'occupation** (interventions dans les domaines des services généraux, hygiène et sécurité). Grands projets, travaux neufs, travaux de valorisation du patrimoine, maintenance des bâtiments et de leurs équipements, etc. l'intercommunalité élabore et pilote la mise en œuvre des projets.



AMÉNAGEMENT & URBANISME

/ Déplacements

/ Urbanisme

/ Aménagement

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est compétente en matière d'aménagement de l'espace,

à ce titre, elle réalise l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (*permis de construire, de démolir, déclarations préalables, etc.*), elle déploie une offre de transports publics pour favoriser la mobilité sur le territoire, elle réalise des opérations d'aménagement et d'urbanisme (*création de zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire*), et elle pilote le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Marne et Gondoire, tout ceci afin de créer un véritable lieu de vie pour ses habitants.

LES DÉPLACEMENTS

LA PROMOTION DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

L'urbanisation du territoire, l'évolution des rythmes de vie et des pratiques de mobilité liée aux contraintes écologiques et économiques conduisent à l'expression de nouveaux besoins en termes de déplacements doux. Pour répondre à ces enjeux, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé en 2015 la révision de son schéma directeur des liaisons douces, document cadre dont la visée est de déterminer et planifier les actions à mettre en œuvre pour développer le vélo. La carte des principaux axes cyclables ainsi que le premier plan triennal ont été approuvés en juin 2022 et le schéma directeur révisé prévoyant notamment la création de 80 km de pistes cyclables a été adopté en 2023.

• Ligne V4

La mise en œuvre de ce plan d'actions a débuté avec la ligne V4 du réseau Vélo Île-de-France (VIF). Les travaux de réalisation du tronçon de cette ligne qui traverse le territoire de Marne et Gondoire sur 10 km en desservant directement les communes de Chanteloup-en-Brie, Conches sur Gondoire, Lagny-sur-Marne, Montévrain et Saint-Thibault-des-Vignes ont été achevés début 2024. Cet itinéraire permettra à terme de rejoindre Paris via des itinéraires cyclables à haut niveau de service.

Cet aménagement comprend en effet un niveau de service novateur pour les usagers grâce à des voies de circulation larges, éclairées et jalonnées, des passages en résine pour marquer les girations et une aire de service au niveau de Lagny-sur-Marne (station de charge, station de gonflage, station de réparation et point d'eau). Incitant les habitants à un usage accru du vélo sur le territoire, il permet également de minimiser l'impact écologique de cet itinéraire grâce à la réalisation d'enrobés clairs et drainants pour diminuer l'imperméabilisation des sols et lutter contre la formation d'îlots de chaleur, ainsi que par la mise en place d'un dispositif de détection de présence et d'abaissement de puissance pour l'éclairage.

• La passerelle dédiée aux piétons et aux cycles pour enjamber l'autoroute A4 entre Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie

Attendue depuis plusieurs années par les habitants, la passerelle de mobilités douces reliant les communes de Ferrières-en-Brie et Bussy-Saint-Georges en passant au-dessus de l'autoroute A4, a été construite cette année. L'ouvrage permettra à compter de 2025 à tous les usagers en mode doux de franchir l'autoroute en toute sécurité et de relier deux pôles économiques importants (trois ZAE de Bussy et trois de Ferrières) au pôle gare de Bussy-Saint-Georges. Il crée ainsi un maillage cohérent de voies pour les déplacements en mode actif reliant la ligne V4 et la future ligne V9 du réseau Vélo Île-de-France. Les travaux, financés par l'intercommunalité avec des subventions de la région Île-de-France, de l'AFIT France, du département de Seine-et-Marne et de l'EpaMarne, se sont déroulés entre avril et novembre 2024.

• La piste cyclable sur le boulevard de pavé de Fontenelle à Bussy-Saint-Georges a été mise en service en fin d'année 2024 et raccordée au réseau Vélo Île-de-France.



10 KM
DE PISTES CYCLABLES
réalisés avec la ligne V4



1 500
PERSONNES
RENSEIGNÉES
à la Maison des Mobilités
en 2024



40 STATIONS
ÉCOMOBILITÉ
et 19 véhicules électriques
en libre service



3 680
PRÊTS DE VÉLO
en 2024



• La maison des mobilités

Ce point d'accueil offre un service de conseil en mobilité aux usagers pour planifier leurs déplacements sur le territoire (lignes de bus, abonnements, horaires des trains, écomobilité, etc.) et propose des services comme le prêt de vélo, les ateliers de réparation de vélo ou encore le service de gravage de vélo. Située devant le square Foucher de Careil à Lagny-sur-Marne, la maison des mobilités a renseigné 1 500 usagers en 2024.

Depuis cette année, la gestion de ce service a été reprise par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire. Fin 2025, une seconde maison des mobilités verra le jour au niveau de la gare de Bussy-Saint-Georges.

• Le prêt de vélo

Ce service gratuit propose des vélos à la demi-journée contre une pièce d'identité. Des prêts de vélos à assistance électrique sont également proposés pour une durée allant jusqu'à 3 jours. Piloté par l'office de tourisme, le prêt de vélo est mis en place en partenariat avec l'association Germinale qui emploie des personnes en contrat d'insertion. En 2024, 3 680 prêts de vélo ont été comptabilisés sur les 3 sites de prêts confondus (Lagny-sur-Marne, Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, Étang de la Taffarette à Ferrières-en-Brie), pour une durée moyenne d'utilisation d'environ 2 heures.

• Les ateliers de réparation itinérants

Pour la quatrième année consécutive, les ateliers de réparation de vélo se sont tenus à la maison des mobilités à Lagny et en itinérance dans les communes du territoire. Sur la saison 2024, 98 habitants ont pu apprendre à entretenir et réparer leurs vélos.

• Le service de gravage de vélos

Dans le cadre de sa politique cyclable, l'intercommunalité a développé l'offre de services vélos de la maison des mobilités en proposant un service de marquage de vélo avec le dispositif BICYCODE®. Le marquage, rendu obligatoire pour les vélos neufs et d'occasion par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, permet au propriétaire d'un vélo de le retrouver en cas de vol par une identification officielle inscrite dans un registre national. Le service a démarré au 1^{er} septembre 2021 et est effectué par l'association Germinale à la maison des mobilités ainsi que dans des tiers-lieux pour des opérations spécifiques. La prestation est facturée 5 € par marquage effectué pour un particulier et 2.50 € pour une association. En 2024, 15 opérations de gravage ont été réalisées.

La mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces se poursuivra en 2025 avec la finalisation par EpaMarne de la ligne V9 du réseau Vélo Île-de-France qui traversera notamment les communes de Montévrain, Bussy-Saint-Georges et Collégien, ainsi qu'avec la création d'une liaison douce entre Ferrières-en-Brie et Lagny-sur-Marne, se raccordant aux deux axes du VIF traversant le territoire.

L'URBANISME

Composé d'espaces urbains, naturels et agricoles, le territoire de Marne et Gondoire représente un équilibre que les élus souhaitent préserver en cohérence avec le schéma directeur de la Région Île-de-France environnemental (SDRIF-E), le plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) en cours de révision pour devenir le plan des mobilités d'Île-de-France et le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP). Afin de respecter cet équilibre, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix de se doter en 2013 d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT).

LE SCOT

Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

La dernière version du SCoT a été approuvée en conseil communautaire le 7 décembre 2020. Le document est exécutoire depuis le 9 février 2021 et s'impose, sur le plan juridique, aux plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes.

Les récentes évolutions réglementaires dont notamment la loi climat résilience et l'adoption du SDRIF-E de la Région vont conduire à réviser le SCoT actuellement en vigueur. En 2024 a donc été lancée la phase de pré-étude d'évolution du SCoT en SCoT-AEC qui intégrera les exigences du plan climat-air-énergie territorial.

PLANIFICATION

Le service planification de Marne et Gondoire œuvre à la coordination locale des différents schémas d'aménagement.

Cette année, les échanges se sont notamment poursuivis avec la Région concernant le SDRIF-E, dans le cadre de la phase de consultation des personnes publiques associées. Par ailleurs, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de l'Yerres a été approuvé en conseil communautaire.

D'autre part, suite à l'étude menée en 2023 pour établir le projet de planification du ZAN (zéro artificialisation nette) sur le territoire, l'intercommunalité a obtenu en 2024 l'attribution de la subvention fonds vert ingénierie. Sur cette thématique, Marne et Gondoire a d'ailleurs accompagné les communes dans l'élaboration des délibérations et rapports triennaux de l'artificialisation des sols qui devaient être réalisés avant août 2024 dans le cadre de la loi dite climat et résilience.

Le service planification propose également aux communes un appui stratégique personnalisé dans les évolutions de leurs plans locaux d'urbanisme (PLU). En 2024, l'intercommunalité a ainsi apporté son expertise à Saint-Thibault-des-Vignes, Montévrain, Jablines, Pomponne, Lesches, Carnetin et Thorigny-sur-Marne. Un groupement de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été préparé afin de sélectionner des bureaux d'études pouvant accompagner les communes dans le cadre de l'évolution de leurs PLU. La procédure devrait aboutir au premier semestre 2025.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols réalise les instructions des autorisations d'urbanisme confiées par 17 communes du territoire. Ces dernières restent maîtresses des dépôts de demandes par les pétitionnaires (dépôts quasi exclusivement en dématérialisé) et le maire signe les avis et les notifie au demandeur. **Le service urbanisme réalise l'instruction du dossier fourni par la commune et lui propose un projet d'arrêté.** Ce service peut être amené à rencontrer directement le pétitionnaire.



**4 AXES
STRATÉGIQUES**
pour le SCoT



1 SCOT RÉVISÉ
approuvé fin 2020



± 1 800 DOSSIERS
instruits en 2024

Grâce à son système d'information géographique et son observatoire, l'intercommunalité met à disposition de ses communes membres une cartographie permettant de suivre l'artificialisation des sols au fil du temps, ainsi qu'un tableau de bord comptabilisant pour chaque commune le nombre d'hectares artificialisés et d'espaces naturels, agricoles et forestiers.



**5 OPÉRATIONS
D'AMÉNAGEMENT**
signées avec la SPLA
« Marne et Gondoire
Aménagement »



13 HECTARES
Superficie totale
de la ZAC Saint-Jean

L'AMÉNAGEMENT

L'aménagement de l'espace vise l'organisation d'ensemble, le fonctionnement global d'un territoire, où s'imbriquent différents lieux de vie, supportés par un élément fondamental : le sol, c'est-à-dire la ressource foncière, dont il s'agit notamment de rationaliser les usages. Il est donc question de proposer aux habitants de Marne et Gondoire un cadre de vie de qualité et un territoire fonctionnel répondant à leurs besoins principaux et respectant les règles d'urbanisme qui s'imposent. Afin de mener à bien ces opérations d'aménagement, Marne et Gondoire a créé en 2012, la société publique locale d'aménagement (SPLA) *Marne et Gondoire Aménagement*. La réalisation des opérations est déléguée via des traités de concession signés entre la communauté d'agglomération et *Marne et Gondoire Aménagement*.

OPÉRATION DU GRIMPÉ À POMPONNE

En 2012, Marne et Gondoire Aménagement signe la concession d'aménagement du Grimpé à Pomponne. En 2017, un projet plus ambitieux est étudié, avec une qualité architecturale respectueuse du patrimoine bâti et arboré des lieux. Le projet prévoyait de **conserver le parc et la magnifique villa palladienne et de créer environ 160 logements** à moins de 5 minutes à pied de la gare SNCF Lagny-Thorigny.

En 2021, la nouvelle équipe municipale a demandé à la communauté d'agglomération **d'arrêter le projet** et de reprendre les principes d'aménagement en supprimant la réalisation du parc public tout en diminuant le nombre de logements. **Marne et Gondoire Aménagement a signé au dernier trimestre 2024 une nouvelle promesse de vente pour la réalisation de 102 logements.**

ZAC SAINT-JEAN À LAGNY-SUR-MARNE

En 2012, le projet de la ZAC Saint-Jean est lancé pour une superficie de **13 hectares** (site de l'hôpital, l'école Leclerc et la Résidence Rothschild). En mai 2014, Marne et Gondoire acquiert la maîtrise foncière du site.

Après l'ouverture de la maison de santé et la première mise à l'habitation en 2019 (lot L), les voiries ont été ouvertes à la circulation pour de nouvelles mises à l'habitation en 2021 des lots M (ARC promotion) et N-PL2b (EMMAUS Habitat) et courant 2022 des lots T (OGIC) et PL2b (Arc promotion). **Les travaux de l'Ehpad ont, quant à eux, été finalisés en 2023.**

Marne et Gondoire Aménagement a continué les travaux d'aménagement des espaces publics et a repris les études de conception de l'espace public afin de **permettre le déploiement du réseau de chaleur, alimenté par l'énergie du SIETREM, au sein de la ZAC** ainsi que l'intégration d'un parking public supplémentaire. Après avoir lancé courant 2021 une consultation d'opérateurs, les lots R2, PL3 et J sont en cours de réalisation.

ZAC CŒUR DE VILLAGE À COLLÉGIEN

En 2016, le projet de la ZAC cœur de village située sur la commune de Collégien est lancé. Marne et Gondoire Aménagement acquiert le foncier de la phase 1 en 2019 et procède à sa commercialisation courant 2020, auprès du promoteur FSM pour la réalisation de 75 logements dont 26 en accession.

En parallèle, **le projet a été retravaillé dans sa globalité** afin de proposer une programmation équilibrée financièrement et répondant aux besoins de la commune avec plus de 50 % de logements sociaux. L'évolution du projet a été prise en compte dans la finalisation du dossier de réalisation de la ZAC en 2021 et du dossier loi sur l'eau en 2022.

Les travaux de viabilisation de la ZAC ont débuté au cours du 3^e trimestre 2022. La coulée verte reliant la place de la mairie à l'école a été inaugurée en juin 2023.



© Eric Morency



LES RÉSEAUX EN CHIFFRES

17,8 KM de réseau **MARNE ET GONDOIRE ÉNERGIE**

12,4 KM de réseau **BUSSYCOMORE ÉNERGIE**

+ DE 69,5 GWH/AN (sur 89) issus de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du **SIETREM**

18 800 TONNES DE CO₂ ÉVITÉES sur la durée des concessions (25 ans) **grâce aux réseaux de chaleur**

TAUX D'ENR&R (Énergie renouvelable et de récupération)

92 % pour **MARNE ET GONDOIRE ÉNERGIE**

81 % pour **BUSSYCOMORE ÉNERGIE**

158 BÂTIMENTS raccordés

DEUX RÉSEAUX DE CHALEUR INTERCONNECTÉS

La transition énergétique avance à grands pas en Marne et Gondoire et les réseaux de chaleur en sont l'un des outils majeurs. Le premier réseau est déployé en même temps que la construction du nouvel écoquartier du Sycomore à Bussy-Saint-Georges ; le deuxième est conçu pour valoriser l'énergie dite fatale produite lors de la combustion des déchets au centre d'incinération du Sietrem, à Saint-Thibault-des-Vignes. Les deux ont été solidarisés pour rendre l'ouvrage encore plus efficace. Au final, des énergies propres, renouvelables, locales, fiables et des économies substantielles sont à la clé pour les usagers.

BUSSYCOMORE ÉNERGIE

Réduire l'empreinte carbone du territoire, en raccordant nombre de logements et d'équipements à une nouvelle chaufferie biomasse locale, c'est l'objectif du réseau de chaleur Bussycomore Énergie, dont les travaux ont démarré en 2018. Ce réseau, de 12,4 km à terme, est conçu pour alimenter en eau chaude et en chauffage les 6 234 nouveaux logements de l'écoquartier du Sycomore, en cours de construction, et les équipements publics à venir (écoles, gymnases...) situés à l'entrée de Bussy-Saint-Georges, notamment le futur deuxième centre aquatique intercommunal*.

La chaleur de ce réseau proviendra à 18 % d'une chaufferie biomasse alimentée par la combustion de bois, de végétaux et de plaquettes forestières notamment issues de plateformes à moins de 20 km. À terme, le mix énergétique sera constitué à 18 % de biomasse, à 63 % de l'unité de valorisation énergétique et à 19 % de gaz.

Dans les tuyaux de ce réseau, une eau chauffée à une température de 70°C minimum est transportée en circuit fermé jusqu'aux habitations et aux équipements. La chaufferie, d'une puissance de 12 mégawatts, utilise du gaz en renfort (appoint-secours). Employant + de 50 % d'énergie renouvelable, le réseau Bussycomore Énergie permet aux usagers raccordés, publics comme privés, de bénéficier d'une TVA à 5,5 %. Les travaux, dont l'achèvement est prévu en 2026, sont financés par la société IDEX et bénéficient d'un subventionnement du Fonds chaleur de la Région Île-de-France et de l'ADEME.

*Travaux démarrés en 2024, ouverture prévue fin 2025.

Marne et Gondoire Énergie : un financement participatif réussi

Au printemps 2023, Marne et Gondoire Énergie, aidée par la plateforme Lendosphere, a réuni 400 000 euros en à peine trois semaines pour financer une partie du réseau de chaleur. Un moyen très concret de permettre aux habitants de devenir acteur de la transition énergétique près de chez eux tout en réalisant un placement financier dans un projet solide : la méthode a démontré sa forte adhésion locale. Un projet labellisé « Financement participatif pour la croissance verte », créé par le Ministère de la Transition écologique.

Premières mises en service du réseau de chaleur de Marne et Gondoire Énergie

Avec l'avancée des travaux et la mise en service de la centrale de production, située à proximité de l'incinérateur des ordures ménagères du Sietrem, le réseau de chaleur a pu alimenter en eau chaude et en chauffage ses premiers bâtiments. L'inauguration s'est tenue le 20 septembre 2024 sur le site de la centrale de production.

Nombres de bâtiments raccordés en 2024

Réseau de chaleur Marne et Gondoire Énergie à Lagny-sur-Marne :

23 bâtiments raccordés
1199 logements
11 équipements (écoles, collège, mairie, centre aquatique, salle de spectacle...)

Réseau de chaleur Bussycomore Énergie :

22 bâtiments raccordés
2 324 logements
2 équipements (EHPAD et école)

MARNE ET GONDOIRE ÉNERGIE

Faire du déchet une ressource, c'est l'un des plus gros chantiers de Marne et Gondoire qui a démarré en février 2023, avec la construction du réseau de chaleur Marne et Gondoire Énergie reliant la commune de Lagny-sur-Marne et le nord de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

Le principe du réseau Marne et Gondoire Énergie : récupérer l'énergie générée par la combustion des déchets, dite énergie fatale, pour alimenter des tuyaux avec une eau chauffée entre 65 et 95 °C. La chaleur de ce nouveau réseau proviendra à 92 % de l'unité de valorisation du SIETREM (Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers). En cas de pic de consommation, l'appoint en chaleur sera assuré par du biogaz à hauteur de 8 %. La création du réseau de chaleur permettra d'éviter l'émission de 16 000 tonnes de CO₂ soit l'équivalent de 11 000 voitures par an.

Le réseau de chaleur prévoit de s'étendre sur 17,8 km pour alimenter en eau chaude et en chauffage, à terme, 3 833 logements (soit 86 bâtiments raccordés), 9 écoles, 3 collèges, 2 lycées, 14 bâtiments publics, le centre aquatique à Lagny-sur-Marne, une caserne de pompiers et 3 entreprises.

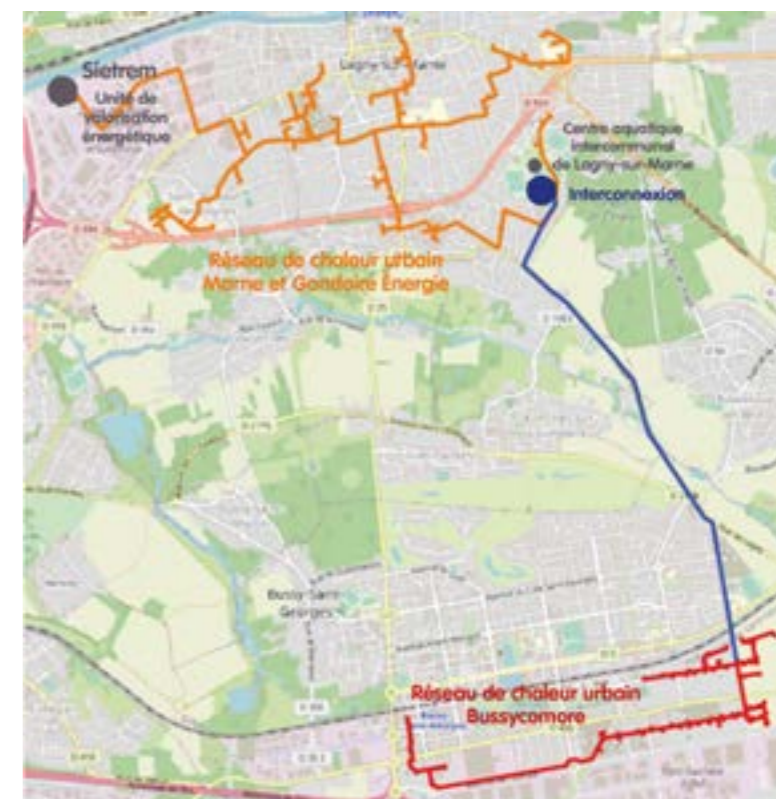
Dans un contexte de forte inflation sur le plan de l'énergie, les usagers publics comme privés pourront bénéficier de prix très intéressants car beaucoup moins dépendants des fluctuations des prix des combustibles fossiles - d'autant qu'une TVA à 5,5 % sera appliquée comme il est pratiqué sur ce type de réseau utilisant + de 50 % d'énergie renouvelable.

Les travaux se dérouleront en trois phases jusqu'en 2026. La première mise en service est intervenue le 2 septembre 2024. Ils sont financés par la société DALKIA et bénéficient d'un subventionnement du Fonds chaleur de la Région Île-de-France et de l'ADEME.

INTERCONNEXION

Le réseau Bussycomore devra être renforcé pour chauffer les derniers logements et les équipements, dont le futur centre aquatique intercommunal qui sera situé à Bussy-Saint-Georges.

Le réseau de chaleur de l'écoquartier de Bussy-Saint-Georges a été raccordé le 20 octobre 2024, au réseau de Marne et Gondoire Énergie à partir de la station d'échange située à proximité du centre aquatique de Marne et Gondoire situé à Lagny-sur-Marne.





ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

/ Transition écologique

/ Cadre de vie

/ Agriculture

/ Préservation des milieux naturels et de la biodiversité

/ Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations (GEMAPI)

/ Eau et assainissement

La transition écologique du territoire s'est poursuivie durant cette année 2024 autour de thèmes récurrents comme la biodiversité, la protection de la ressource en eau, la renaturation de nos sols, la diminution de nos consommations d'énergie ou encore la production d'énergies renouvelables. Elle s'est également élargie en faisant la part belle à de nouveaux projets visant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et usagers du territoire.

Le SURE, service gratuit à l'attention des habitants pour leurs travaux de rénovation énergétique, le dispositif Marn'alabri à destination des riverains de la Marne pour améliorer leur résilience face aux inondations ou encore le fonds de concours pour la transition écologique distribué aux communes qui œuvrent en ce sens, sont autant d'engagements du territoire pour alimenter une dynamique écologique collective.



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LE CONTRAT DE RÉUSSITE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Signé en décembre 2021 et articulé autour de 4 axes fondateurs du projet de territoire, le CRTE (forme de contractualisation de l'État avec les collectivités et acteurs locaux) regroupait 20 maîtres d'ouvrage engagés dans 158 actions et 89 projets.

En 2024, le CRTE, nouvellement renommé Contrat pour la réussite de la transition écologique, entre dans sa deuxième phase avec une nouvelle dynamique de l'État pour accélérer la planification écologique.

Par le troisième avenant, le contrat réunit désormais 25 structures porteuses, 189 actions, 71 projets et 42 actions finalisées. Ce contrat vient témoigner du dynamisme et de la qualité du territoire en matière de transition écologique.

LE CAC 40, CONSEILLERS ET AMBASSADEURS DU CLIMAT

Dans le cadre de son CTE, Marne et Gondoire s'est dotée d'un conseil citoyen du climat, le « CAC 40 », composé d'habitants et professionnels du territoire. Cette instance a pour objectif de **renforcer le dialogue entre les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire et de faire émerger de nouveaux projets écologiques et solidaires**. À l'issue de l'appel à candidatures lancé fin 2020, 40 citoyens ont été sélectionnés, 20 femmes et 20 hommes répartis en cinq collèges différents (16-25 ans, 25-65 ans, + de 65 ans, monde associatif et monde économique).

Durant l'année 2024, les membres du CAC 40 ont été invités à travailler sur les sujets de la **sensibilisation des scolaires** (journées des petits colibris) et du **grand public** (fresque du climat, fête de la transition), de la **renaturation des sols** et de la **renovation énergétique**.

Plus récemment, l'accès à l'**école du climat de Marne et Gondoire** leur a été mis à disposition afin qu'ils puissent, tout comme les agents et élus du territoire, bénéficier de cette formation.

Certains membres du CAC 40 ont également participé à la Fête de la Transition, événement de sensibilisation pour le grand public sur la thématique de la transition écologique organisé par la communauté d'agglomération en septembre dernier.



243 INTERVENTIONS DEMANDÉES POUR LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

80 nids traités



4 GRANDS AXES STRATÉGIQUES

25 structures porteuses, 189 actions, 71 projets et 42 actions achevées



50 EXPLOITATIONS agricoles sur le territoire



CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL



Le Contrat d'objectif territorial est un dispositif financier porté par l'ADEME. Celui-ci s'appuie notamment sur des labels déjà existants à l'échelle nationale. C'est à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales, dont la dernière édition s'est tenue le 19 novembre 2024, que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est vue remettre **3 étoiles au label Territoire engagé pour la transition écologique**. Cette labellisation récompense les communes et intercommunalités pour la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans leurs politiques publiques.

FOU D'LOCAL



Dans le cadre de son projet alimentaire territorial, Marne et Gondoire a poursuivi cette année encore ses démarches de sensibilisation « fou d'local ».

Les **casiers fermiers** ont été installés et mis en service à **Thorigny-sur-Marne** puis à **Lagny-sur-Marne**. Les premières semaines de fonctionnement confirment l'intérêt pour ce mode de commercialisation, tant pour les producteurs que pour les habitants du territoire. L'autruche des pointes, la ferme de Dampmart, la Savonnerie Veriere, la cueillette du Plessis, la Brasserie 42, le rucher de Francesco et Abeilles et Miel font partie de cette aventure.

Décliné sur différents supports, nappes, badges, oriflammes, **le label « fou d'local » permet de valoriser les actions mises en place sur le territoire**, que ce soit par la collectivité, l'office de tourisme ou des partenaires locaux.



© Muriel Teysier

LE FONDS DE COMPENSATION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En adéquation avec les priorités de son projet de territoire en matière de protection de l'environnement et de la qualité de vie sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place un dispositif visant à soutenir et accompagner ses communes membres dans cette transition, avec un fonds de concours dédié à la transition écologique du patrimoine communal.

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique et de participer à l'atténuation de l'impact sur les gaz à effet de serre, la qualité de l'air ou encore le patrimoine naturel.

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les projets performants qui devront répondre aux thématiques de la politique climat-air-énergie de Marne et Gondoire, parmi lesquelles :

- **Bâtiments et habitat** : réduire les émissions de gaz à effet de serre et baisse des consommations énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public
- **Mobilités et transports** : réduire l'exposition aux polluants atmosphériques liés au transport, faciliter l'acquisition et l'usage des véhicules moins polluants
- **Agriculture et nature** : accroître les capacités de rétention carbone du territoire, faciliter l'adaptation au changement climatique et la récupération des eaux pluviales, agir pour la qualité de l'air, développer la nature en ville, agir pour la préservation de la biodiversité, renforcer la résilience alimentaire, gérer et prévenir les risques naturels (inondation, érosion, sécheresse...), lutter contre les îlots de chaleur, sécheresse, feux de forêt
- **Nouvelles énergies** : exploiter le potentiel solaire, chaleur fatale, géothermie...

Adopté en mars 2024 avec une enveloppe de 1 500 000 €, 11 communes, pour un total de 23 projets, ont ainsi bénéficié de ce soutien financier d'un montant global de 1 485 343 €.



Objectif 2050

- 54%
DE CONSOMMATION
D'ÉNERGIE

70%
D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES OU
DE RÉCUPÉRATION



352
INSCRITS À L'INFOLETTRE
LE + DU COLIBRI

140
ÉLÈVES PARTICIPANTS
AUX JOURNÉES DES
PETITS COLIBRIS

42
INSCRITS À L'ÉCOLE
DU CLIMAT DE MARNE
ET GONDOIRE



SENSIBILISATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour accompagner la démarche de transition écologique mise en place par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, plusieurs actions de sensibilisation sont organisées chaque année.

Infolettre Le Plus du Colibri

L'Écho'logique, lancé en 2017, était un magazine numérique de partage et d'information dédié aux enjeux environnementaux. Présentant à chaque numéro une thématique centrale, cet outil a permis d'encourager des pratiques durables au sein de notre territoire. En février 2024, l'Écho'logique évolue pour devenir l'infolettre **Le Plus du Colibri**. Ce nouveau format, plus dynamique, vise à renforcer encore davantage l'engagement de l'intercommunalité et de ses habitants en faveur de l'environnement.

Le Plus du Colibri offre désormais à ses abonnés un regard plus large en revenant sur les actualités locales et nationales en matière de transition écologique, en prodiguant des conseils pratiques ou encore en mettant en avant des initiatives locales inspirantes qui ont vu le jour sur le territoire.



Agents éco-responsables

Afin que l'ensemble des agents de la communauté d'agglomération puissent à leur niveau, professionnel et personnel, agir pour la transition écologique, des animations ont été élaborées en complément du plan de formation :

- Sessions de formation à l'**écoconduite** (permettant une réduction de consommation de carburant ainsi que des coûts d'entretien du véhicule).
- Action « le troc de plants » permettant l'**échange de plantes entre les agents**. En 2024, une animation sur les biodéchets et le compostage a été proposée par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Lancée en 2024, « **l'École du climat de Marne et Gondoire** » permet aux élus, aux agents du territoire et aux membres du CAC 40 d'accéder à une formation revenant sur les enjeux climatiques et offrant des clés pour agir à différentes échelles (locale, professionnelle et individuelle).

Journées des petits colibris

Axe du plan climat-air-énergie territorial de Marne et Gondoire, **les actions de sensibilisation en direction des scolaires ont pris la forme d'une école du climat** avec l'organisation des « Journées des petits colibris », les 28 et 29 avril derniers.

Pour cette première expérimentation, six classes du CP au CM2 d'une école élémentaire de Saint-Thibault-des-Vignes étaient invitées au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier. En partenariat avec le SIETREM et Seine-et-Marne Environnement, les services de l'intercommunalité et de l'office de tourisme ont composé un programme sur-mesure autour d'ateliers thématiques (biodiversité, biodéchets, alimentation, eau, climat et pollinisateurs) mais aussi d'activités libres (ludothèque, basket tri, fresque du climat, atelier meule, exposition sur le thème de l'alimentation).



ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA TRANSITION

La 11^e édition des ateliers de la biodiversité s'est tenue le 10 septembre 2024. Elle avait pour thème « **Le sol, une solution d'avenir** », devenu une préoccupation majeure dans le contexte actuel, marqué par les défis posés par le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et l'érosion de la biodiversité.

Au travers des objectifs nationaux du ZAN (zéro artificialisation nette) ou locaux du SDRIF-E, la législation s'empare de ce sujet. Cet événement a permis de mieux **appréhender l'importance vitale des sols, l'intérêt et les techniques de sa désimperméabilisation et les avantages de sa renaturation**, autour d'exposés, de retours d'expérience et d'ateliers de différents partenaires (ADEME, l'Institut Paris Région, le bureau d'étude Sol et paysage, Limoges Métropole, Ubiquiste et l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire).

Les ateliers ont réuni **une cinquantaine de participants**, élus et techniciens venus échanger avec les acteurs du territoire sur les différentes initiatives et actions possibles.

FÊTE DE LA TRANSITION

Le 14 septembre 2024, dans la continuité des ateliers de la biodiversité et de la transition, la communauté d'agglomération a organisé en partenariat avec l'office de tourisme, la Fête de la transition à la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie. Cet événement à destination du grand public a permis **de réunir plus de 300 personnes le temps d'un après-midi sur la thématique de la transition écologique**.

À cette occasion, les services de l'intercommunalité (l'office de tourisme et le réseau de médiathèques), les partenaires (Seine & Marne Environnement, SIAM, SIETREM, VEOLIA, ENEDIS), les associations, bénévoles et entreprises du territoire (Biocoop, GénérAction Nature, Germinale, M. Goossens, Recyclerie de Bussy) étaient présents et ont proposé aux visiteurs **des ateliers, animations et jeux sur les thématiques de l'énergie, du climat, de la biodiversité, de la mobilité ou encore de la consommation responsable**.

L'espace Fou d'local, nouveauté de cette deuxième édition a permis de mettre en avant les producteurs et artisans du territoire avec notamment la présence de l'Autruche des Pointes, la Cueillette du Plessis, la brasserie Reboot ou encore le café Simple & Funky.



53 PARTICIPANTS
aux ateliers de la biodiversité
et de la transition
le 10 septembre 2024



22 EXPOSANTS
+ 300 PARTICIPANTS
à la Fête de la transition



411 DOSSIERS
DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE TRAITÉS
de janvier à novembre 2024

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En France, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. **Tout en agissant concrètement pour le climat, la réalisation de travaux de rénovation énergétique permet d'améliorer le confort des logements et de réduire la facture énergétique des Français. Aujourd'hui encore, de nombreux logements sont mal isolés (« passoires énergétiques »), ce qui impacte la facture énergétique des ménages. Afin de massifier la rénovation énergétique et d'accélérer les économies d'énergie sur le territoire, la communauté d'agglomération conseille et accompagne les habitants à travers les nombreux dispositifs d'actions et de financements mobilisables.**

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans la transition écologique avec la signature de son Contrat de Transition Écologique (CTE) en février 2020 mais aussi en approuvant son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) le 15 mars 2021. Un des enjeux du PCAET de Marne et Gondoire est **d'accompagner les habitants dans l'optimisation de leur consommation d'énergie pour diminuer leur facture énergétique**. Pour cela, l'intercommunalité a choisi de s'appuyer sur l'outil mis en place par l'ADEME et le Département, le SARE, service d'accompagnement à la rénovation énergétique et le SURE, service unique de rénovation énergétique.

Un conseiller en énergie a été mis à disposition par Seine-et-Marne Environnement. Depuis septembre 2021, il reçoit le public, uniquement sur rendez-vous, en mairie de Thoirigny-sur-Marne 4 jours par semaine. Un jour par semaine est consacré à la permanence tournante afin de rendre ce service accessible aux habitants du territoire, au plus près de chez eux. En 2024, il a été accueilli par les communes de Saint-Thibault-des-Vignes et de Dampmart. Depuis novembre, le service est proposé les mercredis en mairie de Pomponne.

Afin de faciliter la prise de rendez-vous, il est possible depuis cette année de réserver directement son créneau en ligne via le site internet de Marne et Gondoire.

Depuis la mise en place du service, c'est plus de 836 dossiers qui ont été traités (conseils simples, conseils personnalisés, accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale ou encore pour les demandes de financements).

LE CADRE DE VIE

LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Sur le territoire, les dépôts sauvages sont devenus une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants, dégradent l'environnement et engendrent des coûts croissants liés aux opérations de nettoyage et à l'installation de dispositifs anti-intrusion. Face à l'ampleur de ces dépôts, Marne et Gondoire a obtenu une subvention régionale à hauteur de 236 500 € dans le cadre du dispositif « Fonds de Propreté Région ».

Ce dispositif a permis la mise en place d'un plan d'actions pour la résorption des dépôts sauvages sur le territoire avec notamment l'installation de **barrières anti-franchissement sur les espaces naturels, de dispositifs de vidéosurveillance et la création d'un comité technique dédié**. Chaque membre du comité technique est doté d'une application mobile permettant de signaler et décrire des points de dépôts sur le territoire auprès de l'intercommunalité.

En 2024, l'intercommunalité a développé sa flotte de caméras de surveillance. Ce sont ainsi 7 flagrants délits qui ont pu être constatés et verbalisés cette année.

Afin de soutenir les communes dans la gestion de cette problématique, l'intercommunalité a réalisé un guide « dépôts sauvages » à destination des élus du territoire avec l'ensemble des procédures administratives (procès-verbal, courrier type de mise en demeure, courrier de rappel, etc.) à mettre en œuvre lors de l'identification d'un contrevenant.

Dans la continuité de cette stratégie, Marne et Gondoire a mis en place des points d'apport volontaire sur les parkings des vallées du territoire, afin de sensibiliser le public à cette problématique dans nos espaces naturels et de leur proposer un moyen pratique pour l'évacuation de leurs déchets.

Les déchets d'entreprises

À ce jour, les déchets d'entreprises assimilables aux ordures ménagères sont collectés par le SIETREM à hauteur de 1 500 litres hebdomadaires par site et quel que soit le nombre de sociétés présentes. Chaque zone d'activité professionnelle peut être dotée d'un ou plusieurs conteneurs dont le volume cumulé ne dépasse pas 770 litres et qui sont collectés deux fois par semaine. Le surplus est considéré comme du déchet d'activités économiques (DAE) qui reste à la charge de l'entreprise. Il relève d'un contrat proposé par une société privée et adapté pour la collecte des déchets industriels.

Malgré cela, les ZAE sont fréquemment identifiées comme des lieux de dépôts sauvages avec en moyenne 96 tonnes ramassées par an. **Afin de lutter contre l'augmentation des déchets sauvages issus de l'activité économique, la communauté d'agglomération souhaite proposer une aide technique aux entreprises**. Ainsi, la création d'un guide dédié aux professionnels du territoire est en cours, rappelant la réglementation en vigueur avec des fiches techniques leur permettant de mieux gérer leurs déchets en interne.



10 135 TONNES
D'EMBALLAGES
collectées et triées par le SIETREM
en 2024



285 TONNES
DE DÉPÔTS SAUVAGES
ramassées en 2024



236 500 €
attribués par la Région
dans le cadre de
la subvention pour
le Fonds de propreté



5 830 HECTARES
d'espaces couverts
par un PPEANP

4 AGRICULTEURS
ont participé aux Journées
découverte de l'agriculture

LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Les communes de Ferrières-en-Brie et de Pontcarré ont été plus récemment intégrées à Marne et Gondoire et ont fait l'objet d'un diagnostic visant à les intégrer à la **stratégie territoriale de prévention du bruit**. Celle-ci propose des actions que les collectivités, communes ou aménageurs, peuvent mettre en place en se basant sur le diagnostic.

Par ailleurs, l'adhésion de Marne et Gondoire à BRUITPARIF permet de mettre en place une veille acoustique de l'ensemble des acteurs. Un guide sur la lutte contre les nuisances sonores à destination des élus du territoire a été réalisé et diffusé en 2020.

JOURNÉES DÉCOUVERTE DE L'AGRICULTURE

Comme chaque année depuis 2011, Marne et Gondoire organise avec les exploitants du territoire, un temps de rencontre et de découverte de l'agriculture du territoire.

Quatre agriculteurs de Marne et Gondoire ont ainsi ouvert leurs portes et proposé aux habitants de visiter leur ferme sur plusieurs week-ends du printemps. Élevage d'autruches, de vaches laitières, production de fraises, agriculture biologique et fabrication de farine étaient à l'ordre du jour de ces sorties...

L'occasion d'échanger sur leur métier, la culture des céréales, l'élevage ou encore le maraîchage, durant près de 2 heures et de déguster, en fin de balade, des produits locaux.





LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ

POLLUTION LUMINEUSE / TRAME NOIRE

Le développement des sociétés humaines s'est traduit par une urbanisation massive ces dernières décennies, qui s'est elle-même accompagnée d'une démultiplication des éclairages artificiels nocturnes. Ceux-ci génèrent une pollution lumineuse qui a de nombreuses conséquences sur la biodiversité : dégradation et fragmentation des habitats naturels, dérèglement des cycles biologiques, perturbation des relations proies-prédateurs... Il apparaît donc indispensable de **préserver et de restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : la Trame noire**.

Depuis 2020, la communauté d'agglomération a engagé une démarche ambitieuse sur le sujet avec la réalisation d'un diagnostic, une photographie aérienne nocturne (via une convention signée avec le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne), un projet de trame noire pour le territoire et un plan d'action concerté avec les communes pour y parvenir.

En 2024, Marne et Gondoire a partagé son retour d'expérience avec l'Institut Paris Région et Val d'Europe Agglomération, en matière de préservation et d'amélioration des continuités écologiques afin d'appuyer les dynamiques favorables sur d'autres territoires. La communauté d'agglomération a également relayé l'enquête participative du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des Boucles de la Marne visant l'amélioration des connaissances sur les chauves-souris en Seine-et-Marne et réalisé une synthèse des pratiques des communes en matière d'extinction et d'abaissement de l'éclairage.

Enfin, à l'occasion de la 16^e édition du Jour de la nuit, l'intercommunalité et l'office du tourisme ont organisé un événement comprenant une présentation suivie d'une balade en forêt afin de sensibiliser le grand public à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé. L'événement a connu un franc succès avec une participation qui a dû être limitée à 23 participants.

UN SOUTIEN POUR LA RECHERCHE

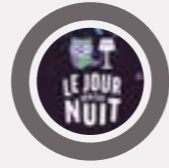
Dans le prolongement de sa démarche proactive sur les sujets écologiques, la communauté d'agglomération a apporté son soutien dans le cadre de plusieurs partenariats de recherche.

Le premier projet, conduit par ARP-Astrance, l'UMR ThéMA et l'UMR Biogéosciences du CNRS, a pour objectif de réaliser une étude de cas sur les intercommunalités de Marne et Gondoire et Paris Vallée de la Marne. Il a permis d'**évaluer localement l'influence des tissus urbains sur la connectivité des habitats et sur les réponses biologiques potentielles des espèces**, avec un focus particulier sur la diversité génétique simulée des populations animales forestières.

Le second projet, SOTIQUE, vise à **évaluer le risque de piqûre de tiques dans un espace péri-urbain**. Financé par l'Université Gustave Eiffel, en partenariat avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE), le projet se base sur une recherche participative et multi-acteurs impliquant des usagers d'espaces récréatifs, des gestionnaires publics de ces espaces et des chercheurs de différentes disciplines. Le prélèvement de tiques dans les parcs et espaces naturels et la réalisation d'enquêtes auprès des promeneurs permettent d'alimenter la connaissance, de modéliser le risque « tique » dans un contexte de nature en ville et de sensibiliser sur cette problématique de santé publique.



38 ACTIONS
établies dans le cadre
du PPEANP



23 PARTICIPANTS
à la 16^e édition du
JOUR DE LA NUIT



**11 ESPÈCES DE
CHAUVE-SOURIS**
identifiées sur le quai
de la Gourdine

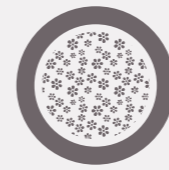


35 HECTARES
prospectés pour
la caractérisation de
zones humides

**1 RENDEZ-VOUS
ANNUEL**
pour découvrir le
Marais du Refuge



**5 PÉRIMÈTRES
RÉGIONAUX
D'INTERVENTION
FONCIÈRE**
représentant 4 147 hectares



**7 HECTARES DE
JACHÈRES FLEURIES**
semés sur le territoire

Enfin, afin d'assurer un suivi des espèces faunistiques présentes sur le territoire, Marne et Gondoire a souhaité disposer d'un outil de surveillance de la biodiversité via un suivi en continu d'espèces animales représentatives. L'outil BIRDZ, doté d'un capteur LEKO, permet de **mesurer et transmettre à distance les émissions sonores de la biodiversité environnante et d'identifier les espèces correspondantes** (chiroptères principalement, mais aussi oiseaux et insectes). Installé au printemps de 2024 à proximité du quai de la Gourdine, ce sont notamment **11 espèces de chauve-souris** qui y ont été identifiées. En cours d'amélioration grâce à l'ensemble du réseau de boîtiers installés, cette technologie pourrait à terme constituer un précieux outil de diagnostic.

DÉCOUVERTE DU MARAIS DU REFUGE

Depuis plusieurs années, Marne et Gondoire organise au mois d'octobre **une sortie découverte du Marais du Refuge** à Lesches à destination du grand public.

La sortie organisée le 5 octobre 2024 a bénéficié d'une superbe météo. Le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) des Boucles de la Marne, en charge de l'animation, a présenté l'historique et le contexte dans lesquels s'inscrit ce site extraordinaire. Ensuite, la dizaine de participants a pu observer les oiseaux d'eau (martin-pêcheur, foulques, fuligules, colvert, cormorans), le faucon crécerelle et de jeunes tritons, le tout commenté par un ornithologue.

MAÎTRISE DU FONCIER

Marne et Gondoire dispose depuis 2016 d'une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER Île-de-France (société d'aménagement foncier et d'établissement rural). Celle-ci permet à Marne et Gondoire d'être informée des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sur les biens soumis au droit de préemption de la SAFER et, lorsque cela apparaît utile, de soutenir son droit de préemption. À leur réception, les DIA sont analysées et transmises aux communes pour avis. À l'automne 2024, Marne et Gondoire avait reçu et analysé 85 DIA. Aucun soutien du droit de préemption de la SAFER n'a été demandé pour cette année.

ÉTUDE RENATURATION ET DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES SOLS

Dans la continuité des études sur les trames écologiques du territoire (trames verte, bleue et noire) et l'alimentation durable (projet alimentaire territorial), Marne et Gondoire poursuit sa réflexion visant à lutter contre le changement climatique en engageant fin 2023 une étude pour la renaturation des sols. Après un travail bibliographique et de compilation de données, des ateliers de travail cartographique ont été organisés avec les communes pour dégager les enjeux et projets par commune sur le territoire. Les cartes ont ensuite été affinées par un travail de terrain du prestataire de l'intercommunalité. **L'objectif est d'identifier à minima 2 sites par commune pouvant faire l'objet d'une renaturation**. L'étude prendra fin en 2025.

JACHÈRES FLEURIES

Depuis 2006, Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de **mettre en place des jachères fleuries sur les parcelles non cultivées du territoire, en utilisant un mélange de semences locales et mellifères**. La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressées, et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert). Ainsi, plus de 7 ha ont été semés en 2024 par 5 agriculteurs et dans 13 communes du territoire.



© Melanie Le Manach



AMÉNAGEMENT DES BORDS DE MARNE

Le quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne

Le projet de valorisation du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne s'inscrit dans la poursuite du projet d'aménagement de la rive opposée de la Marne à Thorigny-sur-Marne et Dampmart. Ces deux projets conjuguent renaturation des berges et aménagement de promenades. À Lagny, le linéaire de berges concernées s'étend sur 1 km entre le square de la Gourdine et le square du Canada (exclu), les prairies humides autour du ru du Bras Saint-Père sont incluses dans le projet.

La valorisation des bords de Marne passe par un aménagement du linéaire de berges répondant à quatre objectifs fondamentaux :

- assurer la continuité écologique sur le linéaire de berges ;
- développer un parcours paysager mettant en scène les différentes ambiances de la berge ;
- clarifier et assurer la diversité des usages sur la berge ;
- promouvoir une animation des espaces publics à travers le renforcement des équipements existants.

Engagés depuis l'automne 2019, les travaux se sont poursuivis en 2023 et 2024 avec la dernière phase localisée qui consistait principalement en la remise à ciel ouvert du ru du bras Saint Père au niveau du square Foucher de Careil. Cette renaturation comprend la création d'un lit mineur pour le cours d'eau ainsi libéré, avec la reconstitution d'un fond graveleux et la mise en place de berges basses propices au développement d'hélophytes. Les allées du parc ont été reprises, le belvédère restauré et sécurisé.

Ce projet global réalisé durant les 5 dernières années s'est achevé cet été et fera l'objet d'un suivi régulier des espèces faunistiques et floristiques dans les années à venir.

Poursuite des aménagements à Lagny-sur-Marne et Montévrain

Au regard du succès des aménagements précédents, la communauté d'agglomération a souhaité poursuivre cette démarche de valorisation des berges de Marne sur les communes de Montévrain et Lagny-sur-Marne où les berges sont encore par endroits artificielles et dégradées.

À l'instar des autres communes, les berges artificialisées seront reprises et stabilisées en favorisant les techniques de génie végétal.

Ces aménagements permettent de renaturer les berges de Marne, renforcer la biodiversité au cœur de Marne-la-Vallée et associent également la mise en place de liaisons douces et d'espaces de promenade tournés vers la Marne.

Ainsi, Marne et Gondoire a engagé à l'automne 2022 une mission de maîtrise d'œuvre pour la définition d'un projet d'aménagement d'un linéaire d'environ 1,8 km sur les berges de la Marne, à Montévrain en amont au niveau du moulin de Quincangrogne, limitrophe avec la commune de Chessy, jusqu'au quai de la Gourdine à l'aval, à Lagny-sur-Marne. **Cet aménagement permettra de connecter les cheminements déjà présents sur Chessy et la passerelle Chessy/Dampmart et ceux du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne.**

En 2024, les démarches de concertation avec les riverains et propriétaires se sont poursuivies et le projet s'est affiné, des études d'inventaires et géotechniques sont venues alimenter la définition de celui-ci. Le projet a été présenté lors d'une réunion publique le 10 octobre dernier. L'acquisition des berges étant nécessaire sur une partie du linéaire, des échanges avec les propriétaires ont permis d'aboutir à près de 2/3 d'accords amiables.

Le projet intègre, lorsque cela est possible, les attentes des riverains et notamment la nécessité de sécuriser le chemin, de conserver sur une partie du linéaire une promenade basse et de préserver les berges naturelles en éloignant le chemin des encoches d'érosion (sous réserve de largeur disponible suffisante).

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

REMISE À CIEL OUVERT DU RU DU BOUILLON

Situé sur les communes de Pomponne et Thorigny-sur-Marne, le ru du Bouillon est un petit cours d'eau en tête de bassin versant qui subit à la fois des étiages sévères et des crues fréquentes. Busé sur 160 ml au niveau de la rue des Cornouillers, il présente des obstacles importants à la continuité écologique avec trois chutes dont une d'1,6 m de haut. Les débordements du cours d'eau en entrée de buse y sont fréquents du fait des embâcles au niveau du dégrilleur et d'un diamètre limitant de la buse.

La remise à ciel ouvert du ru du Bouillon, la reprise de son ouvrage de franchissement et la création d'une zone d'expansion des crues fait partie des actions prioritaires du plan de gestion des cours d'eau de Marne et Gondoire, afin de résoudre ces problématiques hydrauliques et écologiques. Le projet, les dossiers loi sur l'eau (déclaration) et une dérogation pour les espèces protégées ont été réalisés en 2024.

AMÉNAGEMENT DU RU DE LA BROSSE

Constitué de plusieurs seuils et d'un système de busage sur un linéaire de 50 m, le tronçon du ru de la Brosse au niveau du Dojo de Ferrières-en-Brie présente un obstacle pour la continuité écologique et subit des débordements fréquents. Une première étude en 2020 a permis de mettre en évidence les caractéristiques hydrauliques de l'ensemble des seuils et canalisations présents. Les causes et les occurrences des débordements ont été déterminées et des solutions proposées afin d'y remédier : **la limitation des débits en amont du Dojo et l'augmentation de la section d'écoulement.**

Dans la continuité du projet qui a permis de définir les travaux à mener, un dossier de déclaration a été réalisé en 2024.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

L'exercice de la compétence GEMAPI par l'intercommunalité ne remet pas en cause les droits et devoirs des propriétaires fonciers. **Le propriétaire est toujours responsable de l'entretien courant du cours d'eau pour permettre un libre écoulement des eaux et de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains**, en contrepartie du droit d'usage de l'eau et du droit de pêche. Pour autant, des carences dans l'entretien par les propriétaires sont constatées sur certains secteurs et des travaux s'avèrent nécessaires pour rétablir le bon état de la trame bleue et limiter l'aléa inondation pour protéger les biens et les personnes.

Les propriétés privées représentant 41 % du linéaire concerné par les travaux de restauration et d'entretien, Marne et Gondoire a recouru à une déclaration d'intérêt général (DIG) « entretien ». Cette autorisation d'une durée de 5 ans renouvelable permet de **répondre aux besoins d'intervention des pouvoirs publics sur ces milieux**. Suite au dépôt du dossier, Marne et Gondoire a obtenu en octobre 2024 un arrêté préfectoral permettant à l'intercommunalité de réaliser les opérations d'entretien, sur l'ensemble du linéaire pour les 5 premières années. Elles concernent les interventions sur la végétation (fauche, élagage, sélection de la ripisylve, gestion des espèces exotiques envahissantes, plantations, etc.), la gestion des embâcles et chablis et la gestion des déchets.



1 KM DE BERGES AMÉNAGÉES ET RENATURÉES
à Lagny-sur-Marne
et 3,5 km à Thorigny-sur-Marne et Dampmart

1,8 KM DE BERGES À RENATURER
à Montévrain et Lagny-sur-Marne



© Muriel Teyssier

SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT ET AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

Études de dangers

Depuis la publication du décret n°2015-526 du 12 mai 2015, les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations doivent faire l'objet d'une demande de classement de la part de la collectivité qui dispose de la compétence GEMAPI. Ainsi, la communauté d'agglomération, en tant qu'autorité gémapienne, a engagé depuis 2023 les études de dangers du système d'endiguement du quai Pré Long à Lagny-sur-Marne et des aménagements hydrauliques des barrages de la Loy à Gouvernes, de la Broce à Bussy-Saint-Georges et des Corbins à Montévrain en vue du renouvellement de leurs autorisations environnementales. Les dossiers sont en cours d'instruction.

Les objectifs sont :

- Exposer les dangers que peuvent présenter les ouvrages
- Décrire les principaux accidents susceptibles d'arriver, leurs causes, leur nature et leurs conséquences
- Justifier les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents
- Renouveler les autorisations environnementales des ouvrages

Surveillance et exploitation des ouvrages

En tant qu'exploitant de 4 ouvrages classés, les barrages de la Loy, de la Broce (classé le 22/09/2023) et des Corbins et le système d'endiguement du quai Pré Long, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a des obligations réglementaires de surveillance et d'entretien de ces derniers.

À ce titre, deux visites par ouvrage ont été réalisées, au printemps et à l'automne, par les agents de Marne et Gondoire.

- **Barrage de la Loy** : le garde-corps du déversoir a été remplacé pour un montant de 23 600 € TTC. Durant cette année 2024, deux événements pluvieux importants ont déclenché une surveillance renforcée des ouvrages, en janvier (+ 20,40 cm) et en octobre (+ 35 cm).
- **Barrage de la Broce** : une intervention de défrichage du talus en aval a été entreprise pour un montant de 5 600 € TTC, permettant une inspection visuelle du barrage.
- **Barrage des Corbins** : la communauté d'agglomération a procédé au remplacement des piézomètres pour un montant de 15 300 € TTC.
- **Digue du quai du Pré Long** : l'intercommunalité a poursuivi les démarches administratives et de préparation des travaux de réhabilitation de l'ouvrage. Une réunion avec les riverains de la rue de Strasbourg a été organisée en avril 2024 pour exposer le projet. Une visite technique approfondie de l'ouvrage, une inspection subaquatique et la suppression de la végétation ligneuse ont également été réalisés cette année pour un montant total de 20 600 € TTC.

Durant l'année 2024, l'état de veille a été déclenché deux fois (février et octobre), impliquant des visites de contrôle.



3 BARRAGES ET 1 DIGUE gérés par la communauté d'agglomération



5 BASSINS/ÉTANGS OUVERTS À LA PÊCHE sur le territoire



34 BASSINS DE RÉTENTION D'EAU PLUVIALE gérés par Marne et Gondoire



© Stéphanie Marcoux



4 COMMUNES reconnues comme territoire à risques importants d'inondation

Diagnostics de vulnérabilité des biens aux inondations de la Marne

Parmi les 20 communes de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, près de la moitié (9) est exposée plus ou moins intensément à un risque de crue majeure de la Marne : Dampmart, Montévrain, Jablines, Chalifert et Lesches auxquelles s'ajoutent les communes de Thorigny-sur-Marne, Lagny-sur-Marne, Pomponne et Saint-Thibault-des-Vignes à l'aval du territoire et au caractère plus urbain, intégrées dans le TRI (territoire à risques importants d'inondations) de la métropole francilienne.

Pour réduire la vulnérabilité des biens (maisons, activités économiques et équipements publics), **Marne et Gondoire a réalisé 78 diagnostics gratuits permettant de définir avec les bénéficiaires la stratégie de gestion du risque, l'identification des travaux à réaliser et leur chiffrage.** Un accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subvention et dans la réception des travaux sera également proposé.

Ouverture à la pêche - bassins de Chanteloup

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de ses compétences de valorisation, aménagement et sauvegarde de la « trame bleue » et « verte » du territoire, est gestionnaire de 34 bassins en eau (bassins de retenue des eaux pluviales).

Au regard de ce riche patrimoine et du potentiel qu'il revêt en termes de loisirs pour les habitants et promeneurs, certains bassins sont d'ores et déjà ouverts à la pêche. Il s'agit de plans d'eau situés sur les communes de Montévrain et de Gouvernes (convention entre Marne et Gondoire et la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne), la commune de Bussy-Saint-Georges (convention entre la commune et l'association des pêcheurs de Marne-la-Vallée) et la commune de Ferrières-en-Brie (convention entre la commune et l'association Les amis de la Taffarette).

En 2024, trois nouveaux bassins, propriétés intercommunales, ont été ouverts à la pêche à la demande de la commune de Chanteloup-en-Brie. Une convention autorisant l'exercice du droit de pêche à titre gratuit avec la Fédération Départementale de Pêche de Seine-et-Marne a ainsi été signée.

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère 4 services publics au sein de la compétence eau et assainissement : l'assainissement collectif, l'assainissement non-collectif (SPANC), la gestion des eaux pluviales urbaines et l'eau potable. Elle est adhérente au Siam (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) en matière de transport, dépollution des eaux usées, élimination des boues produites et gestion de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

COLLECTE DES EAUX USÉES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES DE RUISSELLEMENT

Divers travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ont eu lieu sur le territoire en 2024, notamment à Bussy-Saint-Georges (bourg ancien), Thorigny-sur-Marne (rue Clémenceau), Dampmart (Quartier du Clos Richard Ouest), Saint-Thibault-des-Vignes (rue Marie), Chalifert (rue des Coulomnières) et Lesches (avenue François Delachapelle).

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre des programmes pluriannuels d'investissement (PPI) de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU). Ces PPI très ambitieux, approuvés par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2022, doivent permettre de répondre au besoins de travaux sur le territoire. Ils prévoient une enveloppe financière de 48 millions d'euros HT pour les réseaux d'assainissement et de 8 millions d'euros HT pour la GEPU, le tout sur 10 ans.

Grâce notamment aux 4000 grilles avaloirs présentes sur le territoire de Marne et Gondoire, les réseaux des eaux pluviales collectent les eaux de ruissellement pour permettre leurs rejets dans le milieu naturel. Selon le lieu, le milieu récepteur peut être la Marne, un ru (de la Gondoire, de la Brosse, Sainte-Geneviève...) ou un plan d'eau (étang de la Loy, de la Brosse, etc.).

Les eaux usées et les eaux de pluies sont collectées dans un seul et même réseau, appelé réseau de type unitaire. En raison des risques de pollution du milieu naturel, ces réseaux sont progressivement supprimés au profit des réseaux séparatifs.

RÉSEAU DE TYPE SÉPARATIF



RÉSEAU DE TYPE UNITAIRE



36 DOSSIERS

EN 2024 (au 09/10/2024)

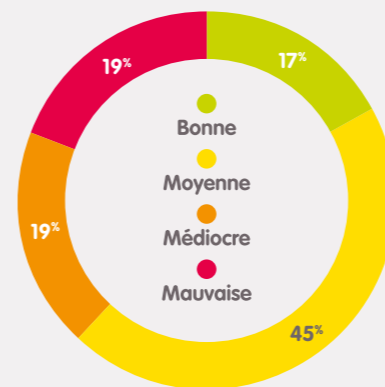
soit un total de 129 069 €

de subventions versées aux riverains pour leurs travaux de mise en conformité assainissement



4 700 000 € HT
DE TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT

800 000 € HT
DE TRAVAUX
POUR LA GESTION
DES EAUX PLUVIALES
URBAINES



Classe de qualité physico-chimique 2023

Répartition des cours d'eau et plans d'eau pour l'année 2023 selon les classes de qualité de l'arrêté du 27 juillet 2018 (DCE)

ICI COMMENCE
LA MARNE
NE RIEN JETER



2
POLLUTIONS
ACCIDENTELLES
gérées en 2024

QUALITÉ DE L'EAU

Qualité des masses d'eau

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, par sa compétence GEMAPI mais également assainissement et environnement doit répondre à des enjeux d'intérêt général comme la contribution au retour du bon état des masses d'eau de surface (cours d'eau et plans d'eau) imposé par la Directive cadre sur l'eau appelée, Directive européenne transposée dans le droit national. **Le ru du Bicheret, le ru de la Gondoire et ses affluents doivent ainsi atteindre d'ici 2027 l'objectif de qualité 1 B ou la classe de « bonne » fixé par la Directive cadre européenne sur l'eau.**

C'est dans ce contexte que l'intercommunalité a conduit à nouveau en 2024 un programme d'observation de la qualité de ses cours et plans d'eau. Ce travail permet de déterminer à la fois la qualité physico-chimique et biologique des milieux aquatiques.

Les objectifs sont :

- Identifier les problèmes qualitatifs et écologiques sur les plans d'eau et sur les cours d'eau.
- Mettre en évidence d'éventuelles pollutions accidentelles ou chroniques pour les identifier et chercher à les corriger.
- Suivre l'évolution des milieux à la fois sur le long terme et d'une année sur l'autre, afin de mettre en évidence les potentialités et identifier les risques de dégradation.
- Répondre aux obligations réglementaires pour les bassins d'eaux pluviales ayant fait l'objet d'une autorisation environnementale loi sur l'eau (soit une trentaine de bassins en eau).

Opération « Ici commence la Marne »

Le territoire de Marne et Gondoire est **régulièrement confronté à des pollutions de ses cours d'eau et étangs** consécutives à des déversements de déchets ou de produits chimiques directement dans les avaloirs (grilles) d'eaux pluviales.

C'est pour cette raison que l'intercommunalité a souhaité rappeler à la population que les eaux pluviales recueillies par les avaloirs sont directement connectées au milieu naturel récepteur (cours d'eau). La campagne de sensibilisation « Ici commence la Marne », mise en place en 2019 et poursuivie les années suivantes, a permis de **rappeler les bons gestes**, à savoir de ne plus rien jeter dans les avaloirs (produits chimiques, mégots etc.). Le message « Ici commence la Marne - Ne rien jeter » est ainsi appliqué à l'aide de pochoirs au niveau des avaloirs visibles, sensibles. En 2024, 10 communes du territoire ont bénéficié de cette campagne ou de matériel permettant de réaliser les marquages en interne.

Gestion des pollutions accidentelles

En 2024, sur la base d'un protocole de gestion des pollutions accidentelles mis en place en 2022, **Marne et Gondoire est intervenue sur 2 pollutions accidentelles**. Elles ont concerné l'étang de la Loy à Gouvernes (mortalité de poissons dans le bras) et l'étang de la Taffarette à Ferrières-en-Brie (mousse blanche).



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOURISME & NUMÉRIQUE

/ Aménagement des ZAE

/ Promotion & animation du tissu économique

/ Le tourisme

L'action économique de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'articule autour de plusieurs pôles, tels que l'aménagement et la gestion de zones d'activités économiques de qualité visant à conforter le tissu économique local et à attirer de nouvelles entreprises, la modernisation de l'immobilier d'entreprise existant grâce à la foncière « Fabrique d'avenirs », ainsi que le soutien et l'accompagnement à la création d'entreprises. Elle s'est également engagée à promouvoir le tourisme, véritable levier économique du territoire, ainsi qu'à offrir l'accès à la montée en haut débit numérique à ses habitants.

L'AMÉNAGEMENT DES ZAE

Marne et Gondoire compte 25 zones d'activités économiques (ZAE) actives et 4 nouvelles zones sont en projet. La communauté d'agglomération est chargée de la gestion des espaces publics de ces zones : entretien des voiries, du mobilier urbain, des espaces verts, éclairage, etc. L'ensemble du territoire accueille au total plus de 15 700 acteurs économiques et 41 000 emplois. Les ZAE regroupent un quart des entreprises et représentent plus de la moitié des emplois privés du territoire.

ZAE DE MARNE ET GONDOIRE

Afin d'assurer la pérennité et l'attractivité de ses deux plus anciennes zones d'activités économiques (Zone industrielle de Lagny-sur-Marne et la ZAE de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes), la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a décidé de les requalifier et de les fusionner pour former la **ZAE Marne et Gondoire** (130 hectares, 733 entreprises et près de 6 000 emplois). La requalification, encore en cours, porte sur les liaisons douces, l'assainissement, les voiries, l'éclairage, la signalétique, le haut débit et le management environnemental.

ZAC DU CLOS DES HAIES SAINT-ELOI À CHALIFERT

En cours de construction, cette zone d'activités économiques de 12,5 hectares sera composée de lots de tailles variées permettant de répondre à la demande des entreprises locales tout en participant au développement économique du territoire intercommunal. La mixité des activités y sera assurée : pôle commercial de proximité, pôle médical, salle de sport, restaurants et hébergements touristiques.

Depuis 2024, les premières entreprises se sont installées, allant de la très petite entreprise (TPE) à la PME de plus de 25 salariés, dans l'artisanat, le bâtiment ou encore l'industrie. À terme, la zone totalisera 64 000 m² de surface plancher pour accueillir plusieurs centaines d'emplois.



PLUS DE 15 700
ENTREPRISES



41 000
EMPLOIS PRIVÉS



95 %
DES ENTREPRISES
sont des TPE
(moins de 10 salariés)

Projet de pôle commercial dans la ZAE du Clos des Haies Saint-Éloi à Chalifert (Aménagement 77 et Promoval)



Carré Haussmann à Jossigny



1 960
ENTREPRISES créées
en 2024



25 ZONES
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES

ZAE DU PRÉ AU CHÊNE À JOSSIGNY

Le **Carré Haussmann Val d'Europe** est un ensemble de quatre immeubles, situé à **Jossigny**, cours de la Gondoire face à l'hôpital. Au total, ce sont 32 000 m² dont 16 000 m² de bureaux dédiés aux PME-PMI et professionnels et 16 000 m² dédiés aux professionnels de la santé. Accueillant d'ores et déjà l'antenne de Marne-la-Vallée du Grand Hôpital de l'Est Francilien (environ 2 300 salariés), la ZAE de Jossigny se dote d'une offre immobilière ambitieuse à haute qualité environnementale, **offrant des espaces de bureaux haut de gamme**.

Les quatre bâtiments offrant des surfaces de bureaux modulables sont destinés à la location ou à la vente. Les bureaux proposés peuvent offrir des surfaces très diverses : de 18 m² jusqu'à 3 000 m². Aujourd'hui, la ZAE s'étend sur près de **27 ha** et regroupe **117 établissements**, plus spécifiquement du secteur médical, et **2 715 emplois**.

PARC D'ACTIVITÉS DE LAMIRAULT À COLLÉGIE

Ce parc d'activités économiques s'étend sur **37 hectares**, et regroupe aujourd'hui **130 entreprises** et environ **1 700 emplois**.

Cet espace accueille des **entreprises productives, de services (commerce en B to B) ou industrielles** et s'inscrit dans une logique de qualité environnementale travaillée entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, l'établissement aménageur EpaMarne et la commune de Collégien. Prochainement, un espace de services pour les entreprises verra le jour à l'entrée du parc. Cette ultime construction constituera la touche finale de l'aménagement de cette zone d'aménagement concerté (ZAC).





LA STRUCTURATION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Afin de créer les conditions favorables au dynamisme économique du territoire, la communauté d'agglomération met en place des actions visant à faciliter les relations avec les entreprises, structurer et valoriser le tissu économique et créer une identité économique au territoire. Marne et Gondoire est dotée d'outils lui permettant d'assurer un suivi de soutenir le dynamisme du tissu socio-économique, des zones d'activités économiques, de l'immobilier d'entreprise et du foncier.

UNE INSERTION DU TERRITOIRE AU CŒUR DU BASSIN D'EMPLOI DE MARNE-LA-VALLÉE

Insérée au cœur du bassin d'emploi de Marne-la-Vallée, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire participe activement aux travaux du bassin, copiloté par la sous-préfecture et la région Île-de-France.

Au centre des réflexions, réindustrialiser le territoire, dans le respect de ses engagements environnementaux et patrimoniaux, déployer les stratégies visant à renforcer l'attractivité du territoire et pourvoir à l'emploi local en travaillant plus particulièrement sur les métiers en tension.

Dans ce contexte, les agglomérations du bassin d'emploi se sont réunies et Marne et Gondoire, avec Paris - Vallée de la Marne, les Portes Briardes Entre Villes et Forêts et l'Orée de la Brie, est **officiellement lauréate du programme «Territoires d'Industrie» 2023-2027**. Cette sélection annoncée fin 2023 constitue un atout déterminant pour la reconquête industrielle et le développement des quatre intercommunalités réunies sous le nom de « **Marne et Brie Industries** ». Cette labellisation s'articule autour des axes stratégiques suivants : l'innovation, la transition écologique, les compétences et le foncier.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

À travers son service développement économique, l'intercommunalité accompagne les communes dans leur stratégie de développement local. Elle fournit notamment une analyse du tissu économique et propose un panel de prospects en fonction des attentes des communes pour leurs coques commerciales ou leur ambition de développement commercial ou artisanal.



4
AXES STRATÉGIQUES
dans le cadre de
la labellisation
«Territoire d'industries»



1
ÉVÉNEMENT
POUR L'EMPLOI
en 2024

LA FABRIQUE D'AVENIRS

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est associée au 1^{er} janvier 2023 avec la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne, Aménagement 77, la caisse des dépôts et la CCI de Seine-et-Marne pour soutenir le dynamisme du tissu économique local par l'acquisition et la requalification d'actifs immobiliers jugés stratégiques mais inadaptés aux besoins des entreprises actuelles (obsolescence, locaux vacants ou friches, passoires thermiques, etc.).

Société par actions simplifiée, la Fabrique d'Avenirs, SAS au capital de 4 200 000 €, a pour objet social :

- L'étude et la sélection de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, à usage d'activités économiques (bureaux, activités, artisanat) ou de commerces ;
- L'acquisition, la construction, la réhabilitation ou la rénovation en vue de leur exploitation ou de leur remise sur le marché.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET FAVORISER L'EMPLOI LOCAL

- **Installation d'un comité local école-entreprise**

Le comité local école-entreprise (CLEE) est un levier pour développer et pérenniser les partenariats entre l'Éducation nationale et le monde économique. L'ouverture du monde économique au monde éducatif est déterminante pour les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel, ainsi que dans leur représentation de l'univers économique. Le CLEE a ainsi vocation à **sensibiliser les jeunes aux différents métiers qu'ils pourraient envisager**, mais également de **préparer au mieux la transition entre la formation et l'accès à l'emploi**.

L'intercommunalité impulse cette démarche afin de renforcer les relations entre le monde de l'éducation et le monde économique. Autour d'une gouvernance composée d'établissements secondaires et d'entreprises, Marne et Gondoire participe à l'élaboration d'un plan d'actions, au déploiement du CLEE dans les entreprises et à la sensibilisation des publics scolaires aux contraintes du monde économique.

- **Emploi**

Resserrer les distances domicile/travail, accompagner les entreprises du territoire dans leurs besoins de recrutement, développer la vitalité économique par l'emploi local, sont autant d'objectifs que Marne et Gondoire a à cœur de satisfaire. Les chefs d'entreprises se heurtent aujourd'hui à un marché de l'emploi tendu et font face à de nombreuses difficultés de recrutement. Marne et Gondoire accompagne ses chefs d'entreprises par le déploiement d'actions en faveur de l'emploi. Depuis octobre 2023, les compétences de la communauté d'agglomération ont évolué, intégrant désormais la compétence emploi.

En 2024 s'est tenue la 9^e édition du forum de l'emploi de Bussy-Saint-Georges, rendez-vous annuel incontournable sur le territoire.

Le forum a ainsi rassemblé plus d'une centaine d'entreprises, 13 organismes d'accompagnement au retour à l'emploi et à la création d'entreprise et 8 écoles. 92,5 % des visiteurs habitent la Seine-et-Marne et 58 % sont des femmes. À l'issue de cette journée, 1324 contacts ont été établis. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire y tenait également un stand pour présenter le dispositif Territoires d'Industries et son plan d'actions en faveur du renforcement des compétences et du soutien aux industries.

Par ailleurs, Marne et Gondoire collabore étroitement avec les agglomérations voisines pour que les entreprises du territoire participent également aux forums d'emploi organisés dans l'ensemble du bassin d'emploi de Marne-la-Vallée.



L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a pour mission de répondre aux demandes des chefs d'entreprise et se positionne en tant qu'interlocuteur local privilégié, en les accompagnant dans leurs problématiques et en assurant leur mise en réseau avec les personnes ressources.

ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION / REPRISE D'ENTREPRISE

L'intercommunalité soutient activement la création / reprise d'entreprise par l'octroi d'une subvention à deux associations d'envergure nationale : Réseau entreprendre et Initiative France, via son antenne Initiative Nord Seine-et-Marne (INSM).

Ces deux associations soutiennent la création d'entreprise en délivrant des prêts d'honneur, sans intérêt, aux porteurs de projets et par l'accompagnement des bénéficiaires post création pendant deux ans.

La subvention de Marne et Gondoire aura participé en 2024 à créer ou maintenir 14 entreprises sur le territoire, représentant 63 emplois sauvegardés ou créés.

En parallèle, le service développement économique de Marne et Gondoire poursuit son accompagnement des porteurs de projets de premier niveau et favorise la mise en relation des créateurs avec les structures d'accompagnement à la création adéquates.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEURS DÉVELOPPEMENT OU DIFFICULTÉS

De manière plus globale, la communauté d'agglomération accompagne les entreprises dans leur quotidien en nouant des partenariats avec les organismes consulaires.

Marne et Gondoire a mis en place une politique de développement économique engagée en faveur des TPE/PME de son territoire. Elle entend par ce moyen contribuer au développement de l'économie de proximité notamment du tissu artisanal et renforcer ainsi son attractivité territoriale.

De son côté, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France (CMA IDF) a notamment pour mission d'accompagner les entreprises ressortissantes du secteur de l'artisanat, à chaque étape de leur vie, depuis la création jusqu'à leur transmission, en passant par tous les stades de leur développement. En Seine-et-Marne, elle a affirmé sa volonté de se positionner comme interlocuteur et partenaire économique auprès des services de l'État, de la Région Île-de-France et des collectivités locales et territoriales.

Fortes du succès de la première convention conclue en 2023, Marne et Gondoire et la CMA IDF ont renouvelé leur engagement pour entrepreneuriat en 2024.

Considérant la convergence des ambitions portées et l'adéquation des actions décrites ci-après avec la politique de développement économique engagée, la communauté d'agglomération s'engage à apporter un soutien financier à l'action de la CMA IDF sur son territoire.



73 500 M²
DE LOCAUX
PROFESSIONNELS



63
EMPLOIS CRÉÉS
OU SAUVEGARDÉS
grâce à la subvention
de Marne et Gondoire



6
RENDEZ-VOUS
ÉCONOMIQUES
en 2024 rassemblant plus
d'une centaine d'entreprises



+ DE 170
PARTICIPANTS
à la soirée
« L'IA AU SERVICE DE
VOTRE COMPÉTITIVITÉ »

ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION

Trouver le bon emplacement pour une entreprise est un enjeu de taille à la fois pour l'avenir de l'activité et pour le bon fonctionnement du territoire. La communauté d'agglomération facilite cette recherche en mettant à disposition, via marneetgondoire.fr (rubrique Développement économique > S'implanter) et la plateforme bureauxlocaux.com, toutes les annonces relatives aux mises en vente ou en location des locaux d'activité par les professionnels de l'immobilier sur les 20 communes du territoire.

ANNUAIRE DES ENTREPRISES DE MARNE ET GONDOIRE

Afin de favoriser la consommation locale, un annuaire des entreprises du territoire est disponible sur le site internet de la communauté d'agglomération. Il permet de trouver facilement et d'avoir des informations sur chaque acteur économique local. À travers un espace personnalisé, cet annuaire donne la possibilité aux chefs d'entreprise de compléter et renseigner eux-mêmes les informations les concernant.

ANIMATION DE RÉSEAUX

Conscients que les chefs d'entreprises du territoire partagent des problématiques communes et ont un besoin d'informations pertinentes et adaptées, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la constitution et l'animation de réseaux d'entreprises à l'échelle locale. Rassembler des chefs d'entreprise d'une même zone d'activité autour de thématiques qu'ils partagent, les mettre en réseaux et par cela favoriser les interactions, leur apporter une information pertinente, sont autant d'enjeux qui participent à la vitalité économique du territoire. Afin d'apporter des réponses sur mesure aux besoins des acteurs économiques du territoire, le service du développement économique s'engage au quotidien en allant à la rencontre de ses chefs d'entreprises.

En 2024, l'intercommunalité a ainsi organisé 3 rendez-vous majeurs qui ont été adaptés spécifiquement aux besoins des chefs d'entreprises rencontrés sur le terrain et qui ont rassemblé un public nombreux. **Ces rencontres économiques ont porté sur l'intéressement et la participation des salariés au capital de l'entreprise, le développement du photovoltaïque et les solutions d'accompagnement technique et financier, ainsi que sur l'intelligence artificielle, vecteur de compétitivité.**

Par ailleurs, en accueillant des associations d'entreprises pour leurs Masterclass, en proposant des exposés thématiques au cours d'événements de clubs d'entreprises, l'intercommunalité participe au renforcement du tissu économique local. Ces événements permettent ainsi de transmettre de l'information adaptée aux besoins locaux des chefs d'entreprises, mais favorisent également le partage de bonnes pratiques entre les acteurs économiques et le développement d'affaires.

Le service du développement économique va également à la rencontre des acteurs économiques et réseaux locaux lors de rendez-vous de clubs ou associations de chefs d'entreprises. Ces événements sont toujours l'occasion de fédérer des réseaux, relever des problématiques économiques afin d'adapter toujours plus l'action et le service en faveur des acteurs économiques.





Moulin de Jossigny

LE TOURISME



Le tourisme est une composante de la compétence développement économique qui s'exerce notamment à travers les missions confiées à l'office de tourisme intercommunal, Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) créé en décembre 2005 par la communauté d'agglomération.

L'office de tourisme assure :

- L'accueil et l'information touristique sur le territoire de Marne et Gondoire
- La promotion touristique du territoire
- L'organisation d'événements à portée touristique en lien avec les acteurs locaux
- La gestion de la halte fluviale à Lagny-sur-Marne, du Moulin Russon à Bussy-Saint-Georges, de la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie et du Moulin de Belle-Assise à Jossigny.

Il accueille les visiteurs dans l'espace situé rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne.

L'office de tourisme assure par ailleurs la billetterie des centres culturels, grands événements intercommunaux et sites partenaires. Des visites guidées du territoire sont proposées (adultes et scolaires). Du centre historique de Lagny aux bords de Marne, en passant par l'esplanade des religions à Bussy-Saint-Georges et la Dhuis à Carnetin, l'histoire singulière de Marne et Gondoire est ainsi mise en valeur. Cette année, des visites en langue des signes ont également été ajoutées au calendrier.



13 500 ACTES
DE RENSEIGNEMENTS
en 2024



86 %
TAUX DE CONFORMITÉ
aux exigences nationales
de qualité



680 PERSONNES
dont 450 scolaires
ont suivi les visites guidées
de l'office de tourisme

GRANDES ORIENTATIONS & RÉALISATIONS

Un réseau autour de la valorisation du patrimoine de Marne et Gondoire

- Les **Journées Européennes du Patrimoine** sont un rendez-vous attendu ! Cette année un circuit accompagné en vélo a été très apprécié du public et a mis en avant le besoin d'événements «cy-clo» sur le territoire pour répondre aux attentes.
- Vecteurs d'attractivité, les métiers d'art sont mis chaque année en lumière lors des **Journées européennes des métiers d'art** début avril. 40 ateliers ont ouvert leurs portes en 2024. La filière est valorisée par Seine-et-Marne Attractivité avec le label Artisans du Tourisme, dont 6 professionnels bénéficient cette année. Un partenariat avec 20minutes TV a conduit à la diffusion de 19 reportages mettant à l'honneur des artisans du territoire (à retrouver en replay sur le site de la chaîne).

Sensibilisation et formation des prestataires touristiques

- L'office de tourisme **apporte son expertise aux professionnels du tourisme** (développement durable, pilotage des outils numériques...) et les accompagne à la demande. Il développe par ailleurs sa présence sur les réseaux sociaux afin d'assurer une visibilité maximale au territoire de Marne et Gondoire. Il accompagne le développement de l'offre touristique et, avec son service commercialisation, démarche les groupes pour stimuler la fréquentation.



MARCHÉ DE NOËL

Après une première édition réussie en 2023, l'office de tourisme a reconduit du 6 au 15 décembre 2024 son marché de Noël intercommunal sur les bords de Marne.

Circuits courts, produits locaux, artisanat d'art sont les maîtres mots de cet événement qui a enchanté petits et grands avec un programme d'animations variées.

La manifestation a été organisée avec la complicité des communes de Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Pomponne, et en partenariat avec la région Alsace, invitée d'honneur.

Promotion de la découverte du territoire en mode doux

- L'office de tourisme a participé au salon Destination Nature sous la houlette de Seine-et-Marne Vivre en Grand pour promouvoir l'offre de tourisme vert du territoire. Il a participé à l'organisation de la Rando nature et citadine organisée par le Département, Seine-et-Marne Attractivité et le Coderando au départ du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier en octobre 2024, attirant 1300 marcheurs venus de toute la région.

Toutourisme

- Cela peut paraître anecdotique mais c'est une réalité nationale : de très nombreux propriétaires de chien partent en vacances avec leur animal. L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire a donc adhéré au label «Office de Toutourisme» et réserve un accueil personnalisé aux visiteurs à quatre pattes : guide du toutourisme (où dormir, manger, quelles activités pratiquer...), friandises et sacs à déjections. Des balades canines sont organisées pour une découverte du territoire adaptée.



2024 a été marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques qui ont fortement impacté la fréquentation du territoire.

Avec le soutien de la ville de Bussy-Saint-Georges, l'office de tourisme a installé un chalet d'information à la gare RER pour promouvoir le territoire. Près de 3000 personnes ont été renseignées.

Avec les différents accueils hors de ses murs, l'équipe de l'office de tourisme a touché 7000 personnes en 2024.



Fréquentation de la halte fluviale et valorisation des bords de Marne

- Le ponton de plaisance a accueilli 69 bateaux entre avril et octobre 2024, dont une majorité de plaisanciers étrangers qui ont apprécié la halte fluviale et découvert le centre ville de Lagny-sur-Marne.
- Les balades fluviales sont plébiscitées par les habitants tout comme les touristes. **57 sorties ont été proposées pour un total de plus de 2 000 passagers.**

L'offre de balades fluviales se concentre autour de trois bateaux différents de capacités variées. Le bateau Félix, catamaran électrique, a séduit les passagers grâce à ses caractéristiques durables en phase avec les valeurs défendues par Marne et Gondoire Tourisme.

En avril, au Salon Fluvial de Saint-Jean-de-Losne (21), l'office de tourisme a fait la promotion du territoire et plus particulièrement des activités fluviales et fluvestres* en Marne et Gondoire.

Cette offre touristique et de loisirs a été particulièrement appréciée des équipes de Voies navigables de France lors du séminaire des directeurs tourisme les 1er et 2 juillet 2024. Ces derniers ont découvert un territoire mis en valeur notamment par les récents aménagements du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne.

* on appelle fluvestres les activités terrestres mais en bord de fleuve ou de rivière.

La valorisation des bords de Marne implique une sensibilisation des publics. C'est pourquoi dans le cadre de la journée mondiale des océans, avec l'équipe de l'aquarium Sea Life, l'office de tourisme a accompagné une opération de nettoyage : plus de 500kg de déchets ont été ramassés grâce à la participation d'une cinquantaine de personnes.

Depuis 2018, Marne et Gondoire fait partie du collectif « **Cap sur la Marne** ». Piloté par Val de Marne Tourisme, avec Seine-Saint-Denis Tourisme et l'Office de tourisme Paris Vallée de la Marne, ce collectif met en place un programme d'événements.

À l'instar de la Grande Aventure qui a réuni 950 participants pour une descente de la Marne à pied, en vélo ou en canoë de Montévrain à Nogent-sur-Marne, ces manifestations sont l'occasion de renforcer les liens entre les partenaires comme les associations de valorisation du patrimoine ou le Sietrem.

Une quinzaine de croisières fluviales thématiques (dégustation, contées, nature...) ont été commercialisées à la belle saison. Le collectif accompagne également les clubs nautiques de l'Est Parisien, afin de les aider à développer une pratique touristique.



91 BATEAUX
en 2024



7 100 VISITEURS
au Moulin Russon

3 950 VISITEURS
à la Maison de la Nature

3 700 SCOLAIRES
accueillis en ateliers



1,09 M€
DE TAXE DE SÉJOUR
collectés en 2023



13 STAGIAIRES
futurs professionnels
du tourisme formés



Le Moulin Russon, la Maison de la Nature et le Moulin de Belle-Assise

- L'équipe du **Moulin Russon**, composée d'un animateur du patrimoine et d'une chargée de médiation et de programmation, a assuré l'accueil de plus de 7000 visiteurs en 2024. Ce site demeure un **lieu de découverte et d'apprentissage incontournable** 20 ans après son ouverture. Le reportage réalisé par l'émission E=M6 témoigne de son attractivité. Endommagée et retirée en novembre 2023, **la roue du moulin a été réinstallée**, neuve, en juillet de cette année par l'entreprise Croix Père et Fils. Les activités se sont poursuivies malgré cet incident, et la production de farine reprendra en 2025 après les réglages réalisés par les meuniers. Des visites en langue des signes ont été proposées avec succès, améliorant l'accessibilité pour les publics sourds et malentendants. Ces visites seront reconduites en 2025.
- L'équipe de la **Maison de la Nature**, composée d'une facilitatrice et de deux apprentis en BTS Gestion et Protection de la Nature, **transforme le jardin en un véritable support d'expérimentation**. Les scolaires plébiscitent le lieu pour les séances autour du jardinage, compostage, biodiversité, recyclage et économies d'eau. Les adultes participent à des cours de jardinage un samedi par mois. Les événements comme la Semaine européenne de la réduction des déchets, Tous au compost et la Fête de la transition ont mobilisé le public autour des pratiques écologiques. 20 familles participent au **compost partagé**, ce qui permet de détourner 25 kg de déchets chaque semaine. Depuis le mois de février, la Maison de la Nature est désormais site vitrine du Réseau Compost Citoyen Île-de-France, respectant les 9 critères d'exemplarité.
- **Le Moulin de Belle-Assise** à Jossigny a ouvert ses portes à l'occasion des Journées européennes du patrimoine ainsi que lors de visites estivales ponctuelles.
- L'équipe de la Maison de la Nature et du Moulin Russon anime de nombreux ateliers dans les écoles, les médiathèques ou d'autres événements organisés sur le territoire. Sciences participatives, création de nichoirs pour oiseaux, confection de terrarium sont des thèmes appréciés.

Taxe de séjour

- La taxe de séjour est de **1,09 M€ pour l'année 2023**. La taxe de séjour additionnelle mise en place par le Département est en vigueur depuis le 26 septembre 2016 sur le territoire. Une taxe de 15 % a par ailleurs été instaurée en 2018 au profit de la Société du Grand Paris. En janvier 2024, une taxe additionnelle de 200 % a été ajoutée par Île-de-France Mobilités dans notre région. Rappelons que le produit de la taxe de séjour collectée par les hébergeurs auprès de leurs clients est affecté aux dépenses liées à la **valorisation touristique et la gestion des parcs naturels**.



ARTS & LETTRES

/ Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier

/ Les grands événements et festivals

/ Le conservatoire intercommunal

/ Le réseau des médiathèques

/ Culture et handicap

Depuis sa création, la communauté d'agglomération confère à la culture une place de choix au cœur de son territoire, désireuse d'en faire un véritable outil fédérateur auprès des habitants de Marne et Gondoire.

Ainsi, depuis de nombreuses années, elle mène des actions culturelles sur l'ensemble du territoire en faveur de la diffusion et de la création artistique, (spectacles vivants, musique, arts visuels), avec l'objectif de permettre à tous les publics de profiter d'une offre riche et de qualité. Pour cela, des équipements culturels dédiés gérés par la communauté d'agglomération sont répartis sur l'ensemble du territoire : un réseau de 13 médiathèques, un conservatoire intercommunal proposant l'enseignement de la musique et des arts plastiques et le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier accueillant notamment le musée intercommunal.



© CAMG Pinot Chloé

LE PARC CULTUREL DE RENTILLY - MICHEL CHARTIER, ÂME CULTURELLE DE MARNE ET GONDOIRE

Véritable poumon vert au cœur du territoire, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier allie propositions artistiques et culturelles, patrimoine et espaces paysagers.

Composée du château de Rentilly, musée intercommunal, d'une bibliothèque dans la salle des trophées et d'une salle de spectacles, la diversité de ses espaces permet une ouverture culturelle riche et variée, grâce à une programmation artistique destinée à un large public. Les festivals de Marne et Gondoire, inscrits à la fois au cœur du domaine et sillonnant le territoire, renforcent l'ambitieuse politique culturelle d'accès à la culture pour tous, que la communauté d'agglomération s'est fixée.

L'ART AU CŒUR DU PARC

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier souligne la volonté de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire d'en faire un lieu dédié à l'art, au service de la valorisation de la création. Toutes les formes y sont représentées, du spectacle vivant aux expositions d'art visuel.

Des spectacles et rencontres tout au long de l'année

Des spectacles et des ateliers sont largement proposés au jeune public, tous les mercredis ainsi que certains dimanches et pendant les vacances scolaires, dans le cadre d'une programmation printemps-été et automne-hiver. Le public adulte est, quant à lui, invité à des rencontres avec des artistes, des conférences autour de l'art, des visites du domaine ou des expositions en cours. Chaque week-end, un large public a la possibilité de participer à un rendez-vous au Parc culturel, allant de la visite d'exposition à des rendez-vous botaniques, d'un atelier jeune public à un concert pour les tout-petits.

La programmation pluridisciplinaire permet de découvrir des spectacles très différents ; théâtre, danse, marionnettes, conte, théâtre d'objets ou bien encore musique. Les compagnies ou artistes invités sont nationalement ou internationalement reconnus.

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier accueille des compagnies à l'occasion de « résidences » permettant la création – ou la poursuite de création – de leur spectacle au sein de l'espace des arts vivants. Certains de ces artistes mènent également des actions culturelles sur le territoire en direction des publics scolaires ou de structures spécialisées comme ce fut le cas avec la compagnie de danse L'Yeuse avec le foyer d'accueil médicalisé de Pomponne au printemps 2024.

OUVERTURE DU PARC CULTUREL DE RENTILLY
09/2006



RÉHABILITATION DU CHÂTEAU
11/2014



PRÈS DE 1 500 VISITEURS
SUR LE 1^{ER} MOIS D'OUVERTURE DE L'EXPOSITION

9 926 VISITEURS POUR L'EXPOSITION
AH QUELLES FAMILLES !



© Martin Argyroglo

LE CHÂTEAU DE RENTILLY

Ouvert à tous les publics, le château est un lieu de vie artistiquement foisonnant dans lequel il est possible de voir une exposition, découvrir des œuvres anciennes et contemporaines, participer à une expérience de création d'œuvre en famille ou en groupe, rencontrer des artistes, écouter un concert, assister à des visites thématiques et originales, partager avec ses enfants des propositions de jeux artistiques (puzzles, memory autour des œuvres de l'exposition). Une équipe de médiation accueille et renseigne les visiteurs ; elle conçoit des outils de médiation pour éveiller le jeune public à l'art.

Le musée intercommunal favorise le déploiement du projet culturel autour des arts visuels avec l'accueil d'une collection permanente mise en lumière lors d'expositions thématiques. Après le succès de l'exposition *Ah quelles familles !* qui a accueilli presque 10 000 visiteurs pour découvrir les œuvres de la collection, celles d'artistes contemporains ainsi que les chefs-d'œuvre des Compagnons du Tour de France entre avril et début septembre 2024, l'exposition *Histoire(s) de château(x)* s'est ouverte le 20 septembre 2024, la veille des Journées européennes du patrimoine. À l'occasion des 10 ans de la réhabilitation du château, l'exposition rend compte du passé artistique du château et de la richesse patrimoniale du territoire de Marne et Gondoire. Elle s'intéresse aux diverses représentations que les artistes contemporains font du « château ».

Un espace de médiation accueille les enfants et les familles permettant une appropriation des œuvres d'une manière ludique. Le château de Rentilly, musée intercommunal, accueille de nombreux groupes, écoles, centres de loisirs, structures pour public en situation de handicap, etc.

L'année 2024 a été marquée par l'exposition des chefs-d'œuvre des Compagnons du Tour de France dont le centre de formation de Saint-Thibault-des-Vignes jouxte le parc, dans le cadre de l'exposition *Ah quelles familles !* Ces chefs-d'œuvre ont été visibles tout l'été.

En septembre 2024, l'artiste Anaïs Lelièvre a installé dans le premier bassin du parc ainsi que sur les quatre socles qui l'entourent une œuvre, *Coquille 4*, que les promeneurs pourront admirer jusqu'en juillet 2025. Cette nouvelle expérience artistique d'ampleur redonne vie aux socles jadis ornés de sculptures, habille le bassin et suscite la curiosité et l'intérêt des promeneurs du parc.

Ouverture du château en continu

2024 est la première année au cours de laquelle le château de Rentilly, musée intercommunal, a connu une ouverture au public en continu (seules deux semaines de fermeture ont été effectives pour permettre le montage de la nouvelle exposition). C'est ainsi que le château a rouvert ses portes dès janvier 2024, au lieu de mars les années précédentes, ouverture en adéquation avec la programmation, elle aussi étendue, du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.

À l'occasion des Jeux Olympiques de Paris, le second étage du château est resté ouvert et accessible tout l'été permettant à environ 1400 visiteurs de découvrir l'exposition des chefs-d'œuvre des Compagnons. Des ateliers et animations ludiques autour des arts et du sport ont eu lieu tout l'été, aussi bien au Parc culturel que dans les médiathèques du territoire, pour le tout public et/ou pour les groupes, portés par l'équipe de médiation du musée intercommunal.

L'ÉVEIL ET LA SENSIBILISATION AUX ARTS ET À LA CULTURE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Au-delà de ses missions de diffusion et de promotion des arts vivants et visuels, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier mène une mission d'accès à la connaissance, d'éveil, d'initiation et de sensibilisation aux arts et à la culture pour tout type de public : classes, associations, centres de loisirs, foyers d'accueil, centres sociaux et professionnels (enseignants, bibliothécaires).

En ce sens, il s'attache à développer l'accueil des groupes par le biais d'une médiation de qualité adaptée à chacun des publics. Les groupes scolaires (tous niveaux confondus) représentent plus de la moitié des groupes accueillis. Pour l'année scolaire 2023/2024, l'équipe de médiation a accueilli au Parc culturel ou hors-les-murs 311 groupes dont 210 groupes scolaires de la maternelle au lycée et 17 groupes en formation supérieure. Des visites et ateliers ont été organisés autour de l'art, de la botanique, des expositions ou de la découverte du domaine.

Parcours artistiques et culturels

De nombreux parcours artistiques et culturels sont mis en place chaque année par le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et proposés aux classes de tous niveaux.

Depuis 2018, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier participe au dispositif **Triple Mix(te)s**, aux côtés de La Ferme du Buisson de Noisiel et du Centre Photographique d'Île-de-France à Pontault-Combault, qui coordonne le projet. Poursuivi en 2024, ce dispositif destiné aux lycéens les invite à être tout à la fois acteurs et créateurs, au sein de divers ateliers encadrés par des artistes.

Un second projet autour des arts visuels a été mené au cours de l'année 2024 avec une classe de l'école latignacienne Fort du bois, un groupe d'une dizaine de tricoteuses du centre socioculturel Mix'City de Lagny-sur-Marne et l'artiste plasticien Fred Soupa. Ce projet intitulé *Racine, ce qui nous nourrit* a permis de croiser une approche naturaliste et une approche plastique autour de la notion de racine largement entendue, aussi bien du point de vue de la plante, que de l'identité, de la nature comme de la culture, ce qui « nourrit » individuellement et collectivement. Des sorties en extérieur pour **observer et récolter des plantes tout en alliant la photographie, l'écriture et la broderie** ont constitué ce parcours artistique et culturel. Une présentation des travaux a eu lieu pendant le festival PrinTemps de paroles les 25 et 26 mai 2024.

Un parcours autour du film documentaire, dans le cadre du **festival du cinéma ethnographique Jean Rouch** a été proposé à des collégiens de Saint-Thibault-des-Vignes et à des lycéens de Thorigny-sur-Marne. 123 élèves et 15 accompagnateurs ont assisté à la projection d'un film documentaire puis ont pu échanger avec son réalisateur, Natan Castay, lors d'une rencontre au Parc culturel.

Un parcours « **laboratoire** » de découverte musicale a été proposé au service de la petite enfance de Thorigny-sur-Marne, à l'occasion de 5 journées d'intervention en immersion avec les tout-petits, leurs familles et les équipes du service. Ensemble, ils ont bénéficié d'ateliers sensoriels, d'ateliers d'éveil à la musique et aux sons, ainsi que d'ateliers de découverte instrumentale.

La classe, l'œuvre / Nuit européenne des musées

En mai 2024, s'est tenue la Nuit européenne des musées au château permettant la restitution du dispositif national *La classe, l'œuvre*. Ce dispositif a permis à plusieurs classes d'écoliers et de lycéens de se familiariser avec les collections du musée au cours de séances menées autour d'une œuvre.

MICRO-FOLIE

Découverte d'un musée numérique

En septembre 2021, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier s'est dotée d'une Micro-Folie, musée numérique proposé par le ministère de la Culture et porté par La Villette. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix de proposer ce dispositif dans une forme itinérante. La Micro-Folie est proposée ou mise à disposition des communes, écoles, centres de loisirs, centres sociaux, etc. Elle a ainsi vocation à rayonner sur l'ensemble de l'intercommunalité pour un accès renforcé et élargi aux œuvres d'art.



311
GROUPES

pour l'année scolaire 2023/2024

1 254
SPECTATEURS

pour la 16^e édition du festival

FRISSON BAROQUE

5 JOURS DE FESTIVAL
ET 11 REPRÉSENTATIONS
DONT 3 POUR LE JEUNE PUBLIC

+ DE 10 000
SPECTATEURS

pour la 19^e édition du festival

PRINTEMPS DE PAROLES

6 JOURS DE FESTIVAL
ET 108 REPRÉSENTATIONS
32 COMPAGNIES ARTISTIQUES
INVITÉES

1 435
SPECTATEURS

pour la 8^e édition du festival

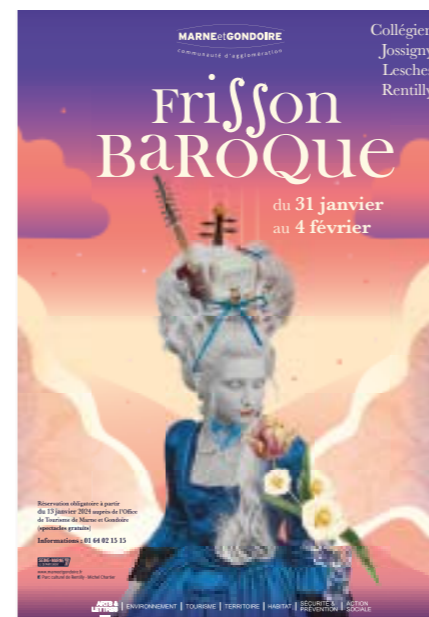
AUTOMNE JAZZ

6 JOURS DE FESTIVAL
ET 7 CONCERTS

22
SÉANCES DE
MICRO-FOLIES
ONT ÉTÉ PROPOSÉES
EN 2024

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS

FESTIVAL FRISSON BAROQUE



Du 31 janvier au 4 février 2024 s'est tenue la seizième édition du festival des arts baroques Frisson baroque.

Elle a accueilli six concerts ou spectacles musicaux au cours de 11 représentations (dont trois destinées au jeune public), dans les communes de Collégien, Lesches et Jossigny ainsi qu'au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier où le public nombreux a été accueilli au château, au cœur de l'exposition, dans la salle des trophées et à l'espace des arts vivants.

FESTIVAL LES RITOURNELLES



Les Ritournelles est un festival entièrement consacré au jeune public.

Depuis 2013, ce temps fort musique et jeune public permet aux enfants du territoire de découvrir la musique dans toute sa diversité (musique baroque, du monde, improvisée ou bien encore blues) à l'occasion de concerts nomades joués dans les écoles de Marne et Gondoire. À ces concerts en milieu scolaire s'ajoutent également des concerts donnés dans des structures d'accueil du public empêché ainsi que dans les lieux culturels de la communauté d'agglomération pour le tout public, principalement familial. En 2024, le festival est allé à la rencontre de 2060 enfants répartis dans 86 classes de maternelle et d'élémentaire à l'occasion de 40 concerts. 4 concerts ont été joués dans des structures d'accueil spécialisé devant environ 150 personnes. Le public familial a profité de 4 concerts dans les médiathèques du territoire et de 3 spectacles musicaux au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.

40 concerts devant 2 060 élèves des écoles de 10 communes du territoire, 4 concerts destinés au public empêché.

FESTIVAL PRINTEMPS DE PAROLES



Pour ses 20 ans, le festival PrinTemps de paroles, initié en 2004, s'est tenu dans les communes de Bussy-Saint-Georges, Jablines, Collégien, Saint-Thibault-des-Vignes et au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, du 21 au 26 mai 2024. Cette nouvelle édition a invité le public à assister à 108 représentations au cours de ces six jours de spectacles. Le public, adultes, enfants, familles, toujours très nombreux, a assisté à des spectacles de rue, de cirque, de conte, de musique, de danse, témoignant de la richesse et de la diversité des propositions artistiques.

FESTIVAL PIANO SI, PIANO LA



Pour sa troisième édition, le festival Piano Si, Piano La suscite toujours un grand intérêt du public. De nouveau, du 27 au 30 juin, le festival a été l'occasion de faire découvrir les multiples facettes de cet instrument. Cinq concerts, dont un donné par les élèves du conservatoire intercommunal, ont eu lieu au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et à l'église de Gouvernes. En amont du festival, 12 concerts ont été joués devant les enfants d'une vingtaine de classes du territoire, ainsi qu'à l'intention de deux centres de loisirs. Ces concerts, donnés par des élèves du conservatoire ainsi que par des artistes participant au festival, ont eu lieu pendant deux semaines dans les différentes antennes du conservatoire.

429 spectateurs pour cette nouvelle édition du festival Piano Si, Piano La

VACANCES AU PARC



Les 6 et 7 juillet, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier a accueilli enfants et familles pour la troisième édition de Vacances au Parc, événement culturel et ludique. Une nouvelle fois, les propositions multiples et diversifiées du week-end ont réjoui les visiteurs : structures à grimper, ateliers menuiserie et maroquinerie, initiation danse hip-hop et football freestyle, ateliers cirques, contes, ateliers d'arts visuels, etc. Chacun a pu y trouver son bonheur.

À l'issue du week-end, le lundi 8 juillet, une trentaine de participants venus par le biais de deux centres de loisirs et d'un établissement médico-social ont pu profiter également des ateliers de menuiserie menés par l'association *Les bambins des bois*.

3 000 visiteurs/spectateurs pour l'édition 2024 de Vacances au Parc

FESTIVAL AUTOMNE JAZZ



La neuvième édition du festival Automne jazz, en Marne et Gondoire a eu lieu du 8 au 13 octobre 2024, assurant un véritable tour du monde musical pour les spectateurs, toujours très nombreux. Au cours de cette édition, le public a pu assister à sept concerts (dix représentations dont une destinée au jeune public), un ciné-jazz ainsi qu'à des rendez-vous autour du festival (ateliers musicaux et conférence) dans les médiathèques du territoire.

1 435 spectateurs pour la 8^e édition du festival Automne Jazz

6 jours de festival et 7 concerts.



250
PROPOSITIONS
EN PRATIQUE COLLECTIVE



+ DE 2 500
ÉLÈVES



132
MUSICIENS ENSEIGNANTS
& INTERVENANTS



LE CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL

En 2024, le Conservatoire de Marne et Gondoire conforte et développe les deux disciplines qui le composent : la musique et les arts plastiques.

Fort de plusieurs sites d'enseignement musical au sein du territoire de Marne et Gondoire, de deux sites associés situés à Magny-le-Hongre et Bailly-Romainvilliers et d'un site dévolu à l'enseignement des arts plastiques, le conservatoire intercommunal offre de véritables lieux de rencontres et d'échanges. Il œuvre pour renforcer l'accès à l'art et à la culture pour l'ensemble des habitants du territoire, y compris ceux ne disposant pas d'école de musique ou des beaux-arts dans leur ville.

Le conservatoire intercommunal offre une approche diversifiée de l'enseignement artistique. Il met en place de nombreux projets pédagogiques impliquant les élèves mais aussi des actions hors-les-murs et dans les quartiers politiques de la ville, et mène un travail en lien avec le milieu associatif.

En 2024, le conservatoire compte plus de 2 500 élèves, dont 217 inscrits dans les disciplines d'arts plastiques et une centaine inscrite dans des dispositifs tels que les orchestres à l'école, les classes à horaires aménagés « musique » à dominante vocale ou le projet *Crescend'O*. Il propose environ 250 propositions en pratique collective.

APPRENDRE LA MUSIQUE ET LES ARTS PLASTIQUES EN MARNE ET GONDOIRE

L'enseignement de la musique

Le fonctionnement du conservatoire intercommunal de musique repose sur un maillage territorial permettant un accès facilité à la pratique musicale. La diversité de ses disciplines et de ses parcours pédagogiques permet au plus grand nombre de bénéficier d'une éducation artistique de qualité.

Des pédagogies innovantes permettent de découvrir des musiques classiques, actuelles, traditionnelles. La pratique collective occupe une place importante et est très développée au sein du conservatoire, favorisant la pratique amateur et permettant une vie musicale foisonnante sur le territoire.

L'enseignement des arts plastiques

Depuis septembre 2022, le conservatoire intercommunal a intégré à ses enseignements celui des arts plastiques. **Gravure, modelage, dessin, peinture** sont les disciplines enseignées, aussi bien aux enfants à partir de 5 ans qu'aux adultes. La rentrée 2024 voit l'arrivée d'une nouvelle équipe pédagogique renforcée, comptant trois professeurs au lieu de deux et développant l'axe vers les pratiques numériques.



LE PROJET CRESCEND'O

Le projet *Crescend'O* s'inscrit dans la continuité du projet *Démos* dont il reprend les valeurs et modalités pédagogiques. Ce projet est **destiné aux jeunes habitants ayant un accès limité à l'apprentissage de la musique et désireux de s'initier à la pratique instrumentale en orchestre.**

Renouvelé en septembre 2022 pour 3 ans avec un nouveau groupe, cet orchestre fédère une cinquantaine d'enfants accompagnés de musiciens intervenants, en partenariat avec quatre communes du territoire (Montévrain, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne). Cette année 2024 leur a permis d'approfondir la pratique de l'instrument et du « faire de la musique ensemble » ; les progrès et l'enthousiasme sont toujours au rendez-vous.

LE PROJET FORTISSIMO

Le projet *Fortissimo* a été imaginé et construit pour faire suite à *Crescend'O* afin de permettre aux jeunes élèves ayant suivi ce dispositif de **poursuivre leur apprentissage de la musique en orchestre.**

Ce projet, passerelle vers la pratique orchestrale, est ouvert également à l'ensemble des élèves qui suivent un cursus instrumental au conservatoire.

Grâce à *Fortissimo*, les jeunes musiciens apprennent par le projet.

LES JEUNES VOIX

Ouvert à la rentrée 2022, le cursus mettant à l'honneur la voix et destiné aux enfants à partir de 7 ans a suscité beaucoup d'intérêt de la part des usagers du conservatoire. Cet engouement a amené à développer ce cursus en 2024 avec de nouvelles propositions. Il rassemble atelier de formation musicale, chœur et technique vocale à laquelle s'ajoute également un aspect d'apprentissage de la scène, autour d'un projet de spectacle travaillé tout au long de l'année. Ainsi ces ateliers « Jeunes voix » permettent aux enfants intéressés par la pratique vocale de la rattacher à un projet concret et complet.



40
ÉCOLES
dans le dispositif de découverte musicale



16
COMMUNES



271
CLASSES

± 6 200 ÉLÈVES



15
INTERVENANTS
(12 pour la musique et 3 pour les arts plastiques)



LA PRATIQUE ARTISTIQUE À L'ÉCOLE

L'école est un lieu privilégié pour découvrir et pratiquer la musique et les arts plastiques. Si depuis plusieurs années, la musique a pris place à l'école grâce à l'intervention de musiciens professionnels (dumistes) chargés de la faire découvrir aux enfants, la pratique des arts plastiques en milieu scolaire a été mise en place en 2024. Ainsi, la communauté d'agglomération s'engage dans ces apprentissages grâce à divers dispositifs dans les écoles primaires (élémentaires et maternelles) et les collèges du territoire. Un travail en partenariat avec l'Éducation nationale permet la mise en place de ces interventions en milieu scolaire.

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, ce sont 12 musiciens intervenants (dumistes) et 3 intervenants pour les arts plastiques qui ont dispensé des ateliers de pratique artistique dans 41 établissements scolaires pour 271 classes maternelles et élémentaires, soit 6 202 élèves. Les ateliers sont organisés sur des thématiques concertées avec les écoles et sont axés sur l'écoute, l'invention, la pratique et la découverte musicale ou visuelle. Les projets pédagogiques sont établis et construits en concertation par l'équipe enseignante et le musicien intervenant.

Le dispositif de découverte musicale est complété par des actions culturelles plus larges : concerts à l'école, spectacles musicaux, visites des sites du conservatoire intercommunal, rencontres avec des musiciens professionnels. Une école du territoire bénéficie également du dispositif de classes à horaires aménagées musique (CHAM), axé sur la pratique vocale.

Concernant les élèves des collèges du territoire, un collège bénéficie d'une classe orchestre, de la 5^e à la 3^e, prise en charge par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, tandis qu'un deuxième collège bénéficie de classes à horaires aménagés musique, à dominante vocale, de la 6^e à la 3^e. Des ateliers « percussions urbaines » sont également dispensés dans un troisième collège du territoire. Des actions culturelles ponctuelles (atelier, conférence...) sont développées au sein des classes de lycée du territoire par des musiciens du conservatoire.



© Thomas Umiastowski

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Depuis le 1^{er} février 2016, les médiathèques de Marne et Gondoire fonctionnent sur le principe de la mise en réseau des équipements permettant ainsi de mutualiser aussi bien des moyens que des ressources. Après le vote en octobre 2023 de la compétence « Lecture publique » par le conseil communautaire, ce réseau de lecture publique compte en 2024 les 13 médiathèques de son territoire : bibliothèques de Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin (Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier), Chanteloup-en-Brie, Collégien, Dampmart, Gouvernes, Ferrières-en-Brie, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Pomponne, Pontcarré, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne.

Ces services étendus donnent aux usagers la possibilité de :

- rendre les documents empruntés dans l'une des 13 bibliothèques du réseau et non uniquement dans la bibliothèque ou médiathèque d'emprunt.
- réserver un document et de le retirer dans l'une des 13 bibliothèques grâce à un service de navette hebdomadaire.

Une carte unique de prêt, commune à tous les établissements, permet à chacun des usagers, quel que soit son lieu d'inscription sur le territoire, l'emprunt de documents sur l'ensemble du réseau. Elle offre un accès gratuit à plus de 190 000 documents (livres, liseuses, CD, DVD et puzzles) ainsi qu'un accès gratuit à de nombreuses ressources numériques (presse en ligne, autoformations ou musique).

Le réseau des médiathèques de Marne et Gondoire dispose d'une offre riche et diversifiée de ressources numériques accessibles aux usagers inscrits dans l'une des 13 médiathèques de Marne et Gondoire.

Par ailleurs, il déploie une importante programmation d'animations sur des thématiques variées (plus de 430 propositions par an) et d'actions culturelles en direction de tous les publics dont les scolaires et publics éloignés (actions dans les quartiers « Politique de la ville », centres sociaux, etc.).

MISE EN PLACE DE LA RFID

La technologie RFID (Radio Frequency Identification) en bibliothèque est un système d'identification par radiofréquence offrant de nombreux avantages dont notamment celui de faciliter la gestion des transactions de prêt et de retour et d'optimiser le service aux usagers.

La mise en place de cette technologie permet plusieurs avancées bénéfiques pour le public et les bibliothécaires tels que la confidentialité des prêts, l'autonomie des usagers ou bien la rapidité des opérations de prêt, de retour et d'inventaire.

Depuis février 2024, les bibliothécaires ont équipé tous les documents du réseau d'une puce RFID soit 190 000 livres, revues, CD, DVD. Cette puce stocke des informations telles que l'identifiant du document facilitant les transactions de prêt et de retour grâce à un lecteur RFID ou un automate de prêt.

Grâce à ce système, les usagers peuvent emprunter ou retourner plusieurs documents en même temps, en les plaçant sur une borne RFID qui lit plusieurs étiquettes en une seule fois, accélérant ainsi le processus. Plusieurs automates de prêt ont été déployés en décembre 2024 sur les cinq bibliothèques qui réalisent le plus d'emprunts de documents, à savoir celles de Lagny-sur-Marne, Bussy-Saint-Georges, Thorigny-sur-Marne, Montévrain et Collégien.

Le gain de temps résultant de l'optimisation des transactions offre aux bibliothécaires la possibilité de se consacrer à des missions de médiation et d'accompagnement des usagers, d'être plus présents dans les espaces publics pour conseiller, guider et échanger avec eux. Cela favorise un accueil plus personnalisé et une meilleure interaction avec le public.

Le système RFID en bibliothèque permet également de réduire le risque de troubles musculosquelettiques (TMS) chez les bibliothécaires en allégeant certaines tâches répétitives contraignantes et en réduisant la manutention. Par ailleurs, pour les établissements dotés d'automate de prêt, les usagers eux-mêmes sont en mesure d'effectuer leur propre prêt et retour et de retirer leurs réservations.



190 000
DOCUMENTS
(livres, CD, DVD, revues,
liseuses, puzzles)



40 100
PRÊTS EN MOYENNE
par mois

soit une augmentation de
+ de 1,5 % par rapport à 2023

Plus de 43 441 documents ré-
servés, soit une
augmentation de plus de
29% par rapport à 2023



10 030
ABONNÉS ACTIFS

2 518
ABONNÉS
NOUVELLEMENT
INSCRITS DANS
LE RÉSEAU

POURSUITE DU PROJET AUTOUR DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE AU CŒUR DU QUARTIER « POLITIQUE DE LA VILLE » D'ORLY PARC

Depuis 2018, le réseau des médiathèques initie un projet autour de la littérature jeunesse au sein du quartier Orly Parc de Lagny-sur-Marne. Face au succès et à l'engouement qu'il a suscité les premières années, le projet se poursuit en remplissant ainsi parfaitement son objectif de réduire les inégalités entre les territoires notamment en permettant l'émancipation des citoyens par l'éducation et la culture.

Mené en collaboration avec le centre socio-culturel Mix'City, ce projet vise à promouvoir la littérature auprès des enfants et de leurs parents, ou accompagnants, résidents du quartier Orly Parc.

L'objectif est de sensibiliser à la lecture et à la littérature jeunesse et de participer à la réussite éducative et au soutien à la parentalité.

De multiples actions ont été menées, en ce sens, par les bibliothécaires et ont permis d'installer de façon durable le livre auprès des publics les plus éloignés de la littérature :

- des ateliers de création autour de l'égalité et de la lutte contre les discriminations,
- des séances de sensibilisation à la lecture grâce aux contes et aux comptines, mais aussi par le biais de séances d'éveil musical ou autour de tapis narratif,
- le développement du fonds jeunesse et parentalité dans le centre socioculturel Mix'City.

« DES LIVRES À SOI », UN PROJET CONTRE L'ILLETTRISME

Initié en 2021, le programme de médiation visant à lutter contre l'illettrisme « Des livres à soi » se poursuivra jusqu'en juin 2025. Soutenu par le Centre de promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis (CPLJ 93), et encouragé par la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) d'Île-de-France, ce dispositif confère au livre une place centrale pour l'accès à la culture, favorisant les relations parents-enfants et l'inclusion sociale.

L'originalité de ce projet réside dans le fait que, pour prévenir l'illettrisme des enfants, c'est aux parents que l'on s'adresse. Le cœur du programme réside dans la « formation » des parents à la littérature jeunesse au sein de structures sociales de proximité (le centre socioculturel Mix'City et le centre de protection maternelle et infantile ou PMI de la maison des solidarités, à Lagny-sur-Marne). Axée sur une série d'ateliers menés par des acteurs de terrain autour des différentes formes d'albums, la formation permet aux parents de se familiariser et de s'approprier les livres pour la jeunesse afin, ensuite, d'en partager pleinement la lecture avec leurs enfants.

Cette action vient renforcer la place du livre dans les structures sociales de proximité en y permettant un espace de lecture et la création d'un fonds jeunesse et parentalité.



LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique documentaire au sein du réseau des médiathèques de Marne et Gondoire débutée en 2021 s'est poursuivie durant ces trois dernières années.

La politique documentaire vise principalement à contrôler le développement des collections. Ce projet ambitieux dont l'ampleur nécessite plusieurs années de travail a pour objectif de proposer, d'organiser et de répartir l'offre documentaire à l'échelle du réseau. La politique documentaire recouvre les politiques d'acquisition (veille, sélection, et acquisition), de conservation (incluant le désherbage) et d'accès des collections au sein des médiathèques.

La concrétisation effective de la politique documentaire et d'acquisition à l'échelle du réseau conduite en 2024 est le résultat du travail mené dès 2021, suite à la pose d'un premier diagnostic sur les collections du réseau et l'analyse des publics. Puis en 2024, la mutualisation des acquisitions et le développement concerté des collections ont été rendus possibles grâce à l'élaboration d'une nouvelle organisation de l'acquisition des documents.

Cette nouvelle étape contribue au renforcement et à la qualification du réseau des médiathèques. Elle vise à améliorer l'offre aux habitants de Marne et Gondoire en répondant plus finement à leurs attentes, et ce grâce à des collections plus diversifiées, étendues et mieux réparties sur le territoire.

CULTURE ET HANDICAP

Depuis de nombreuses années, le réseau des médiathèques, le conservatoire intercommunal et le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier mènent un travail en direction des publics en situation de handicap ou empêchés pour leur permettre un accès facilité à la culture.

Le réseau des médiathèques porte un intérêt tout particulier aux différents publics empêchés de lire ; il en a fait un axe fort en inscrivant l'offre de lecture dans une démarche globale et inclusive. Qu'il soit sensoriel (visuel et auditif), moteur, mental ou cognitif et psychique, le handicap est pris en considération par les bibliothécaires qui s'attachent à développer des collections adaptées et variées pour le public empêché. Différents documents sont mis à disposition tels que :

- des livres en braille ou en gros caractères
- des livres audio et des livres audio DAISY (format particulièrement adapté aux personnes aveugles ou malvoyantes, mais aussi aux personnes porteuses de troubles DYS)

FONDS PATRIMONIAL DE LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE LAGNY-SUR-MARNE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été sollicitée par la Direction des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC) dans le cadre du plan national de signalement des fonds patrimoniaux.

Ce plan consiste à identifier, recenser et conserver les livres anciens dont sont parfois dotées les bibliothèques territoriales. C'est le cas du réseau des médiathèques de Marne et Gondoire qui possède un fonds ancien important, conservé à la médiathèque intercommunale Gérard-Billy à Lagny-sur-Marne. Ce fonds ancien, ainsi qu'un fonds local, se compose de 8 200 livres dont 2 400 édités avant 1811. Y figurent également des ouvrages rares ou précieux, notamment six incunables (ouvrages datant du début de l'imprimerie antérieur à 1500).

En 2023, un expert scientifique de la Bibliothèque nationale de France (BNF) a été mandaté pour se rendre à la médiathèque de Lagny-sur-Marne afin de rendre un avis sur ce fonds.

Grâce à la dotation générale de décentralisation (DGD) octroyée par la DRAC Île-de-France en 2023, la bibliothèque a acquis du matériel de conservation et de dépoussiérage. Une entreprise de dépoussiérage a traité la réserve ancienne, ainsi que l'ensemble des collections patrimoniales. Depuis deux ans, un bénévole spécialiste en fonds ancien ainsi qu'une bibliothécaire du réseau opèrent un travail d'identification, de recensement, de préservation, de restauration et de valorisation du fonds ancien. L'exposition Patrimoine maritime à l'occasion des Journées européennes du patrimoine ainsi que des visites et conférences sur le fonds ancien de la bibliothèque de Lagny-sur-Marne ont permis de présenter et de valoriser ces collections patrimoniales d'une grande richesse.

- un fonds adapté aux usagers porteurs de troubles DYS
- un fonds de DVD avec des options d'audiodescription et de sous-titrage
- des livres tactiles
- des DVD et des documents d'autoformation en LSF
- un fonds facile à lire et facile à comprendre

Outre ces collections, le réseau porte une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap, grâce à des actions de médiation et d'accompagnement. En effet, des actions culturelles sont régulièrement proposées en direction de ces personnes, en complément des actions de sensibilisation à la question du handicap destinées au tout public.



Le réseau des médiathèques est équipé de divers outils permettant de faciliter l'accès aux documents et à l'information :

- Des chariots de déambulation à quatre roues sont mis à disposition des personnes ayant des difficultés à se mouvoir dans les médiathèques de Lagny-sur-Marne, Montévrain, Collégien, Ferrières-en-Brie et Thorigny-sur-Marne.
- Des boucles magnétiques d'accueil permettent aux personnes malentendantes appareillées d'entendre directement et distinctement dans leur appareil auditif le son émis par une sonorisation ou le son d'un micro.
- Les personnes porteuses d'une déficience visuelle peuvent bénéficier d'un télé agrandisseur (disponible à la médiathèque de Lagny-sur-Marne) offrant la possibilité de visualiser n'importe quel document sur un écran à l'aide d'un appareil d'agrandissement muni d'une caméra.
- Des liseuses et des lecteurs Victor sont également disponibles facilitant l'accès aux ressources à des personnes avec un handicap visuel.

Le réseau des médiathèques de Marne et Gondoire travaille de manière régulière et soutenue avec les structures médicosociales et des associations du territoire en proposant des temps d'accueils spécifiques. Dans cette dynamique, en 2024, le réseau a proposé de nombreuses actions culturelles engagées et inclusives envers tous les publics au sein de sa programmation culturelle.

Un partenariat créé autour d'une résidence d'auteur avec Bénédicte Couka entre la médiathèque départementale de Seine-et-Marne, le collège Les Quatre Arpents de Lagny-sur-Marne et le Théâtre du Cristal qui travaille avec des comédiens en situation de handicap a été mis en place. La médiathèque Gérard-Billy a été sollicitée en tant que bibliothèque référente pour accueillir l'autrice pour une résidence en lien avec le public en situation de handicap. Cette résidence s'inscrit dans le dispositif Lecture et inclusion, Art et handicap. Bénédicte Couka est intervenue 4 jours par mois pendant 3 mois à la médiathèque afin d'y animer des ateliers avec les résidents du foyer d'accueil médicalisé (FAM) de Pomponne autour de la création de décors de sa pièce *Tel père tel fils*. Elle a également animé un atelier de lecture à voix haute à destination du public de la médiathèque et rencontré les enfants des centres de loisirs. Ce projet a eu pour finalité, en décembre 2024, la lecture de la pièce de Bénédicte Couka par les participants des ateliers de lecture à voix haute, dans les décors fabriqués par les résidents du FAM, devant les résidents et le public de la médiathèque.

En décembre 2024, un rendez-vous autour du travail de l'autrice a également été programmé au Parc culturel de Rentilly Michel - Chartier dans le cadre du festival IMAGO avec une représentation de la pièce *Le loup, la jeune fille et le chasseur* par la compagnie Le théâtre du Cristal.

Les programmations de spectacles, aussi bien pendant le festival *PrinTemps de paroles* que lors des saisons du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, portent également une attention particulière aux personnes sourdes ou malentendantes proposant des spectacles ou des contes en langue des signes française.

En 2024, le Parc culturel s'est engagé dans des actions culturelles menées autour du spectacle vivant avec la compagnie de danse L'Yeuse. Les résidents du foyer d'accueil médicalisé de Pomponne ont bénéficié d'ateliers chorégraphiques, offrant la possibilité d'un travail sur le corps et le geste, menés par Olivier Renouf autour de la création de son spectacle *S. Perché* programmé au Parc culturel en février 2025. Une rencontre présentant le travail de création et l'avancée du projet a également eu lieu permettant de nombreux échanges entre le chorégraphe et les participants.

Le Parc culturel accueille des groupes de personnes en situation de handicap et propose des actions hors-les-murs dans les structures d'accueil. Il est en lien avec de nombreuses structures du territoire ou du département ; le foyer d'accueil médicalisé « La Coudraie » de Pomponne, l'hôpital de jour L'Astrolabe de Collégien, l'hôpital de jour ERASME de Coulommiers, l'hôpital de jour L'Olivier de Lagny-sur-Marne, la maison des solidarités et l'ETTAP'H de Lagny-sur-Marne ont été reçus au parc pour des visites ou activités. L'équipe de médiation, accompagnée par l'association Handmirable mène un travail pour affiner et adapter les visites et les espaces d'exposition aux publics porteurs de handicap.

Le Parc culturel a également établi un partenariat avec l'association *Les Souffleurs d'images*, offrant la possibilité aux personnes présentant un handicap visuel d'être accompagnées pendant un spectacle ou une visite de l'exposition d'un « souffleur » pour une audiodescription personnelle.

Lors de l'édition 2024 du festival *Les Ritournelles*, 5 concerts ont eu lieu dans des structures spécialisées.

Le conservatoire intercommunal s'attache également à mettre en place une politique d'accueil importante du public empêché, notamment grâce à la présence et au travail d'une personne référente handicap. Elle accueille et oriente les élèves ou les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la musique, accompagne les familles, construit et suit le parcours des élèves. Elle intervient également auprès des équipes pédagogiques du conservatoire et les sensibilise aux différents types de handicap qu'ils sont amenés à rencontrer.

Attentifs ainsi aux différents types de handicap, les enseignants adaptent leur pédagogie pour répondre au mieux aux besoins des élèves.

En partenariat avec des structures d'accueil spécialisées, le conservatoire mène des actions sous la forme de concerts nomades ou d'interventions pédagogiques ponctuelles et adaptées. Il assure également un accueil sur-mesure.



SÉCURITÉ, PRÉVENTION & SANTÉ

/ Le contrat de ville

/ Les actions de prévention et de médiation

**/ Le conseil intercommunal de sécurité
& de prévention de la délinquance**

/ Action pour l'offre de soin et la prévention santé

Avec sa Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Marne et Gondoire s'engage à assurer la sécurité de ses habitants via la mise en place de plusieurs actions : prévention de la délinquance des jeunes, lutte contre les violences faites aux femmes, renforcement de la tranquillité publique, mise en place de groupes de suivi individuel dans les communes.

Marne et Gondoire agit également sur les déterminants de la santé que ce soit dans les domaines de l'habitat, de la protection de l'environnement et des liaisons douces ou encore des équipements sportifs et culturels. Pour compléter cette action, la communauté d'agglomération s'investit désormais dans les domaines de l'information, de la prévention et du dépistage au travers de nombreuses actions telles que des check-up santé seniors, des après-midi d'information avec l'assurance maladie de la Seine-et-Marne ou des journées de dépistages IST, cancer du sein, diabète.



QUATRE POLICES PLURICOMMUNALES EN MARNE ET GONDOIRE

Lagny-sur-Marne /
Thorigny-sur-Marne /
Pomponne / Dampmart

Bussy-Saint-Georges /
Bussy-Saint-Martin

Chanteloup-en-Brie /
Montévrain

Gouvernes / Lagny-sur-Marne
(depuis 2024)

SÉCURITÉ

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (CISPDR)

Le conseil plénier du CISPDR du 5 novembre 2024 confirme la stratégie développée selon les axes suivants : la protection des personnes vulnérables, la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, l'aide aux victimes, ainsi que le renforcement de la tranquillité publique et l'implication de la population. Le principe de la gouvernance de la stratégie a été revu pour se rapprocher des territoires en créant des groupes de suivi nominatif à l'instar des communes de Collégien et de Saint-Thibault-des-Vignes. Deux autres communes, à savoir Lagny-sur-Marne et Thorigny-sur-Marne, prévoient également la mise en place d'un groupe de suivi individuel. Ce dispositif encadré par une charte de déontologie, validée par le procureur de la République, permet de rassembler les acteurs du territoire pour mettre en œuvre la coordination des actions de chacun afin de répondre concrètement aux situations individuelles étudiées. La cohérence de l'ensemble restera garantie par des groupes thématiques où les élus municipaux se rassemblent régulièrement à la fois pour faire le bilan des actions menées et en déterminer de nouvelles.

CENTRE DE SUPERVISION URBAIN INTERCOMMUNAL (CSUI)

Le CSUI a vu ses moyens étendus en 2024 : le nombre d'opérateurs a doublé pour atteindre 4 agents qui disposent de 199 caméras. La commune de Saint-Thibault-des-Vignes a adhéré au dispositif durant l'été 2024, notamment à l'occasion du passage de la flamme olympique qui a donné lieu à une surveillance spécifique grâce à l'implantation de nouvelles caméras. Au quotidien, les opérateurs du CSUI sont en relation avec les polices municipales ou pluricommunales des communes adhérentes, la brigade rurale et les équipes de la police nationale.

Les opérateurs vidéo du CSUI signalent tout comportement inadapté ou situation dangereuse aux services de sécurité concernés et peuvent répondre à des réquisitions de leur part.

De janvier à mi-octobre 2024, 111 réquisitions ont été adressées au CSUI, soit une augmentation de 54 % par rapport à 2023 (année entière).

BRIGADE RURALE

La brigade rurale intervient sur l'ensemble du territoire, elle vient en appui aux communes au titre du code de l'environnement. Son fonctionnement a été adapté à un nouveau transfert de pouvoir de police qui concerne la publicité extérieure pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Un travail partenarial conséquent a été mené avec les services communaux pour ce qui concerne les déchets sauvages et un outil métier commun est proposé par l'intercommunalité aux communes pour faciliter les échanges et améliorer les actions coordonnées avec l'ensemble des partenaires.

Le déploiement est en cours pour 7 collectivités du territoire. En 2024, un agent de la brigade rurale a passé le permis bateau, afin de pouvoir assurer des patrouilles sur la Marne et détecter d'éventuelles pollutions le long de la rivière.

BRIGADE ÉQUESTRE

Dans le cadre du contrat de sécurité intégrée, un troisième cheval est arrivé au sein de la brigade équestre. Cela a permis de fluidifier les rondes de la police nationale à cheval par la rotation des chevaux, chaque cheval ayant plusieurs cavaliers. Cette présence renforcée a bénéficié au territoire, notamment sur les manifestations où la coordination des différents acteurs a joué pleinement son rôle.



15 PROJETS
soutenus dans le cadre
du contrat de ville
en 2024



56 000 €
FINANCÉS
pour la mise en place
du contrat de ville en 2024



Formation de
175
ÈLÈVES-MÉDIATEURS
dans 8 écoles du territoire

LE CONTRAT DE VILLE

« Il existe dans nos villes des lieux où la précarité se fait sentir plus qu'ailleurs. Des opérations d'ampleur, comme la rénovation de l'habitat et des espaces publics, mais aussi des petites actions, des petits gestes peuvent agir comme des révélateurs, ouvrir des perspectives. C'est tout l'intérêt de mener une politique de la ville. »

Jean-Paul MICHEL, Président de Marne et Gondoire.

COHÉSION URBAINE ET SOCIALE

L'accompagnement vers l'emploi et la formation des jeunes, l'ouverture culturelle des habitants, la cohésion sociale et l'ouverture du quartier vers l'extérieur pour lutter contre l'image négative de celui-ci sont les grands axes de la politique de la ville, au-delà de ceux définis par l'État. Seul le quartier d'Orly Parc est qualifié de quartier prioritaire (QPV) au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et est donc concerné par le contrat de ville de l'agglomération.

Un nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » a été élaboré et signé le 3 avril 2024.

Il est le fruit d'un travail collaboratif et s'inscrit dans la continuité de l'engagement de l'État, de la ville de Lagny-sur-Marne, des partenaires et de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour le quartier Orly Parc. Ce nouveau contrat a redéfini la géographie prioritaire et révèle l'ensemble des axes à prioriser liés au bilan des actions menées lors du précédent contrat. Un point d'étape sera effectué en 2027.

Ce contrat de ville fixe le cadre partenarial de l'engagement des acteurs publics et privés au service de la transition écologique, des services publics et de l'émancipation des habitants.

LES PROJETS SOUTENUS

En 2024, les projets soutenus ont permis d'agir sur l'ouverture à la culture, l'accès aux sports et aux loisirs et de développer les actions de soutien à la parentalité, d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que les violences faites aux femmes. Une attention particulière a également été portée sur la mise en place d'actions autour de la citoyenneté et des valeurs de la République et en direction des femmes du quartier. Des actions transversales en faveur de la santé et de la promotion du développement des compétences psychosociales s'associent à ces projets et permettent d'agir en direction des plus jeunes.

Cette année, 15 actions ont été déposées et soutenues par les services municipaux, intercommunaux et les associations. Une subvention de 46 000 € a été attribuée par le commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) à cette programmation annuelle.

La communauté d'agglomération a renouvelé son adhésion à la plateforme numérique Campus Famille et concourt ainsi à la réussite éducative des enfants du territoire. Cette plateforme propose des contenus éducatifs et ludiques pour accompagner les familles et faire progresser chaque enfant.



LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La communauté d'agglomération porte un **intérêt majeur au bon développement de l'enfant**. Pour cela, elle propose sur l'ensemble de son territoire, des actions de prévention visant à développer les compétences psychosociales des plus jeunes. Des actions visant à lutter contre les discriminations et le harcèlement scolaire sont mises en place. Des interventions de sensibilisation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les violences intrafamiliales ou encore violences faites aux femmes sont proposées en lien avec les actions de prévention liées à la santé.

Enfin, des interventions santé diététiques ont également été menées dans des établissements scolaires en direction des élèves de tous les niveaux.

Ces actions de prévention sont menées dans les **établissements scolaires du primaire et secondaire, dans les centres de loisirs et les structures jeunesse des communes ainsi que les établissements spécialisés en partenariat avec les acteurs locaux et institutions.**

LA MÉDIATION PAR LES PAIRS

Expérimentée en 2017 dans le **quartier prioritaire Orly Parc**, cette action a pu être développée sur le territoire de Marne et Gondoire grâce à un partenariat efficace avec l'Éducation nationale.

L'objectif de cette action est de former au sein des classes de CM2 des élèves-médiateurs volontaires qui interviennent auprès de leurs camarades pour traiter des petits conflits et enrayer les violences. De nombreux sujets sont abordés lors de la formation tels que les discriminations, le harcèlement, la bienveillance et l'esprit de coopération. Les élèves médiateurs interviennent selon des règles précises et dans un cadre sécurisé. Cette action a démontré qu'elle contribue, avec le soutien des adultes, à l'amélioration du climat scolaire.

En 2024, ce sont 8 écoles du territoire qui ont bénéficié de ce dispositif.

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Délivrant une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics, en 2024 **France Services Marne et Gondoire a accompagné 2 500 personnes dans leurs démarches administratives dématérialisées** dans différents domaines tels que la famille, la santé, le social, la retraite, etc.

En ce lieu unique situé à proximité du quartier prioritaire de la politique de la ville, Orly Parc à Lagny-sur-Marne, les usagers sont accompagnés par deux conseillers France services et un conseiller numérique dans leurs démarches de la vie quotidienne (démarches administratives en lien avec les partenaires socles des France Services tels que la CPAM, la CAF, la CNAV, etc.). De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, cette structure de proximité offre une présence humaine et met à disposition des outils numériques.

Dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme, un conseiller numérique mutualisé est déployé sur le territoire de Marne et Gondoire. Ce dernier a pour mission l'accompagnement des particuliers dans l'utilisation des outils numériques, tout en les aidant à développer leurs compétences digitales.



13
PROFESSIONNELS DE SANTÉ
exercent à la maison de santé pluriprofessionnelle de Lagny-sur-Marne



3
MAISONS DE SANTÉ INTERCOMMUNALES

ACTION POUR L'OFFRE DE SOIN ET LA PRÉVENTION SANTÉ

Afin de lutter contre le non-remplacement des médecins partant en retraite, Marne et Gondoire agit pour favoriser les installations et promouvoir son attractivité auprès des jeunes médecins face à la concurrence des métropoles régionales. Pour guider son action, la communauté d'agglomération se fonde notamment sur le projet régional de santé 2023-2028, qui promeut « l'émergence d'écosystèmes s'appuyant sur l'approche globale de la santé : prévention, promotion de la santé, soins, et sur une coopération entre les acteurs locaux. »

L'OFFRE DE SOIN

La communauté d'agglomération investit dans les structures de groupe, mode d'exercice prisé par les professionnels médicaux et paramédicaux pour faire face aux nouveaux besoins des habitants.

La maison de santé pluriprofessionnelle Simone Veil, édifée par la communauté d'agglomération, a ouvert ses portes en 2019 à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital. Le bâtiment de **770 m² est loué aux professionnels de santé** réunis en société interprofessionnelle des soins ambulatoires (SISA). L'équipe comprend trois médecins généralistes, deux infirmières, une sage-femme, deux orthophonistes, une psychiatre, un kinésithérapeute, une diététicienne et un pédicure-podologue. Des locaux sont encore disponibles pour trois nouveaux médecins et des kinésithérapeutes.

D'autres cabinets regroupés complètent l'offre de soin sur le territoire, notamment à **Dampmart** où la communauté d'agglomération a restauré 650 m² d'anciens locaux industriels pour ouvrir un pôle rassemblant une douzaine de professionnels de santé comprenant médecins, infirmière et kinésithérapeutes. Les travaux se sont achevés et l'établissement a ouvert ses portes en novembre 2022.

À **Jossigny**, une nouvelle maison de santé pluriprofessionnelle pédiatrique a été labellisée en 2023 au sein du pôle médical de Marne-la-Vallée (Carré Haussmann).

L'ouverture d'une maison de santé est également prévue en septembre 2025 à **Collégien**, place Mireille Morvan, en lieu et place de l'actuel centre de loisirs. Une pharmacie sera installée au rez-de-chaussée et, au 1er étage, 400 m² de surface accueilleront des praticiens.

LES ACTIONS DE SANTÉ

Des ateliers de sensibilisation à la santé diététique ont été dispensés auprès des scolaires, en direction d'élèves de tous niveaux de classes. Les élèves ont été sensibilisés à l'équilibre alimentaire, l'éducation au goût, les groupes d'aliments, l'étiquetage alimentaire et aux régimes particuliers.

Auprès des plus jeunes, des actions ont été menées autour du développement des compétences psychosociales pour leur permettre de résoudre des problèmes, prendre des décisions, de mieux gérer leurs émotions et stress et de développer l'empathie et la conscience de soi.





HABITAT

/ Penser la politique de peuplement

/ La politique intercommunale

La communauté d'agglomération s'engage pour une cohésion urbaine et sociale sur le territoire, et construit sa politique de peuplement autour d'un équilibre démographique intercommunal.

La conférence intercommunale du logement (CIL) permet de mener une politique efficace en matière d'attribution de logements sociaux, prenant en compte dans tout nouveau projet les orientations pour la mixité sociale et les aspects liés à la tranquillité publique.

Le Programme Local de l'Habitat permet quant à lui de répondre au mieux au besoin des habitants en matière d'accessibilité aux logements.



PENSER LA POLITIQUE DE PEUPLEMENT POUR UN ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le programme local de l'habitat (PLH) définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans. Il fixe l'ensemble des interventions à mener et les moyens à mobiliser pour les mettre en œuvre : la création de nouveaux logements, l'amélioration des logements existants, la réponse aux besoins spécifiques en logement ou en hébergement des personnes défavorisées, âgées ou handicapées, des jeunes, des gens du voyage, la politique foncière, etc.

Le programme local de l'habitat a été approuvé par le conseil communautaire le 7 décembre 2020.

LE PERMIS DE LOUER

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant en place le dispositif « Permis de louer ».

En effet, le territoire rencontre des problématiques de logements dégradés, parfois loués dans de mauvaises conditions.

Il est donc demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement situé dans plusieurs périmètres des communes de Lagny-sur-Marne, Collégien, Montévrain, Gouvernes, Ferrières-en-Brie, Dampmart, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Jablines et Chalifert, de disposer d'un **permis de louer** lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire.

En 2023, 583 demandes de permis de louer ont été traitées, dont 23 refus. Pour rappel : la mise en location sans autorisation est passible d'une amende de 5 000 €.

LE PERMIS DE DIVISER

Il est demandé aux propriétaires d'une maison ou d'un immeuble situé dans un périmètre défini des communes de Carnetin, Collégien et Gouvernes, de disposer d'un permis de diviser pour créer un ou des logements supplémentaires.

Ce dispositif, complémentaire au « Permis de louer » vise à lutter contre la multiplication des logements indignes.

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Créée en 2015, la CIL élabore et suit la politique de peuplement intercommunale.

Les différents groupes de travail qui se sont déroulés courant 2017 et 2018 ont abouti à la **signature de la convention intercommunale d'attribution (CIA)** le 5 avril 2018 et à la validation du plan partenarial de gestion de la demande par délibération du conseil communautaire.

Ces documents définissent, pour une durée de **six ans**, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins de logements en matière d'attribution et en matière de mixité sociale.

Afin de suivre les actions retenues et validées par l'ensemble des partenaires, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a lancé un marché courant 2019 afin de se faire accompagner dans cette mission par un **bureau d'étude**.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend **4 missions** :

- **Dresser un état des lieux** des pratiques des réservataires du parc social (*sous forme d'un observatoire*)
- **Constituer un appui à la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et de la convention intercommunale d'attribution (PPGD)** : établir un bilan annuel et intermédiaire des actions de la CIA et du PPGD (*bilans annuels et bilan mi-parcours*)
- **Accompagner à la mise en œuvre** : animation des instances de coordination, mise en œuvre des actions définies, travail de communication sur le site internet et mise en place de la plaquette à destination des acteurs accueillant du public
- **Animer la commission de coordination des attributions**

ACCOMPAGNEMENT PATRIMOINE PRIVÉ

Le programme local de l'habitat (PLH) actuel prévoit parmi ses actions d'améliorer le parc ancien et dégradé.

L'objectif est de mener des missions de communication/information, d'accompagnement à la recherche de subventions et de coordination avec les acteurs de la copropriété afin de lutter contre l'habitat indigne, en partenariat avec l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

Dans le cadre du pouvoir de police du président (lois ALUR et ELAN), la communauté d'agglomération a mené plusieurs procédures visant à endiguer les dégradations du parc bâti privé, notamment par la mise en œuvre de procédures de péril.

Périls en cours ou résolus au 31 décembre 2024 :

- Dampmart : 1 péril « ordinaire ».
- Ferrières-en-Brie : 1 péril « ordinaire ».
- Lagny-sur-Marne : 2 périls « ordinaires » et 5 périls « imminents » en cours dont un arrêté avec interdiction d'habiter.

En 2024, 3 mainlevées ont été réalisées à Lagny-sur-Marne :

- Montévrain : 1 péril « imminent » et 2 mainlevées.
- Pomponne : 1 péril « imminent ».



LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut, sous certaines conditions, garantir des emprunts contractés par les bailleurs sociaux et octroyer des participations financières pour la réalisation de logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire.

LA GARANTIE D'EMPRUNT

- Après une association préalable des services, les demandes de garanties d'emprunt sont instruites par le service Habitat.
- Si le projet est recevable, la demande fait l'objet d'un accord de principe du président avec l'appui du bureau communautaire.
- Une fois le contrat de prêt émis, l'octroi de la garantie d'emprunt doit faire l'objet d'une décision du bureau communautaire et d'une convention entre le bailleur et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Marne et Gondoire devient **réservataire d'un contingent de logements**, représentant 20 % des logements de l'opération.

Le bail réel solidaire (BRS) est un nouveau dispositif qui permet d'accéder à la propriété pour les ménages modestes : ces derniers peuvent accéder à la propriété en zone tendue à un prix plus abordable. Pour cela, ces ménages achètent leur logement et louent le terrain à un organisme foncier solidaire (OFS) sur lequel la résidence est construite. C'est donc une dissociation entre le bâti détenu par le ménage et le foncier, propriété de l'OFS.

LIVRAISONS DE PROJETS

SEQENS : Lot SY 24A ZAC du Sycomore à Bussy-Saint-Georges - 42 logements dont 8 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

Foyer de Seine-et-Marne : 10 et 12 rue Henri Dunant à Lagny-sur-Marne - 50 logements dont 15 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

Foyer de Seine-et-Marne : rue Juliette Vadel à Dampmart - 15 logements dont 4 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

Plurial Novilia : place de l'Eglise à Saint-Thibault des Vignes - 24 logements dont 5 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

Plurial Novilia : 2, 4 avenue Thibault de Champagne à Montévrain - 13 logements dont 3 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

Batigères : ZAC Le Parc du Bel Air à Ferrières-en-Brie - 60 logements dont 18 pour le contingent de la communauté d'agglomération.



78 892 323 €
DE GARANTIES
D'EMPRUNTS



**2 OPÉRATIONS
DE LOGEMENTS LIVRÉES**

en 2023
51 logements livrés
dont 10 réservés
à l'intercommunalité



MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

www.marneetgondoire.fr

f i n x e o Marne et Gondoire Agglo

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemerrier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*), Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.

Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Conception graphique : Marne et Gondoire Agglo

© Getty Images, IStock, Shutter Stock, Thomas Umiastowski, Félix Dumas, Ville de Bussy Saint georges, OTMG, Frédéric Boutleux, Catherine Allary, SILEKS, Carole Campanella, Virginie Bouyer, Stéphanie Marcoux, Magali Bochow, Laurent Paillier, Eric Morency, Nicolas Maquillet.